

## INVITATION

à l'Assemblée des délégués de la FSE, **le samedi, 17 juin 2017, 14.00 heures**, la Maison des sports à Ittigen près de Berne (Traduction simultanée en français et en allemand). Le comité central invite les délégués à un apéro de 13.15 à 13.45 heures.

### **Ordre du jour**

1. Accueil, appel et élection des scrutateurs
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée des délégués du 18 juin 2016
3. Décision concernant les nouveaux fonds et des règlements de fonds suivant Swiss Sport GAAP
4. Audition
  - a) du rapport du président central
  - b) des rapports des présidents des commissions, du président du Tribunal arbitral et des autres rapports
  - c) des comptes annuels 2016
  - d) du rapport du service de révision
5. Décision concernant les propositions du service de révision et décharge au Comité central
6. Cotisation et taxes
  - a) Fixation des cotisations et des licences
  - b) Approbation du budget 2018
7. Traitement des recours éventuels
8. Elections
  - a) du président central
  - b) du trésorier central
  - c) des autres membres du Comité central
9. Motions du Comité central:
  - a) Promotion et relégation entre les ligues les plus basses de CSE/CSG
  - b) Révision partielle des statuts et motions complémentaires
10. Motions des sections
  - a) Motion du SK Luzern – Musée des échecs
  - b) Motion du Club d'échecs Genève – Talents Cards
  - c) Information sur l'analyse des ordres d'échiquier au CSG et CSE
11. Honneurs
12. Varia

Le secrétaire permanent  
Maurice Gisler



## INDEX

	Page
Rapport annuel du président	3
Rapport du caissier	5
Rapport des réviseurs	6
Bilan	7
Comptes 2016 et budget 2018	8
Motion du CC: fonds et des règlements de fonds suivant Swiss Sport GAAP	15
Motion du CC: Promotion et relégation entre les ligues les plus basses de CSE/CSG	19
Motion du CC: Révision partielle des statuts	20
Motion Schachsenioren	37
Motion SK Luzern	38
Motions Club d'échecs de Genève	39

Sur <http://www.swisschess.ch/assemblee-des-deleques-2017.html>, tous les documents imprimés ici et en plus les documents suivants sont téléchargeables:

- Rapport annuel du secrétariat permanent
- Rapport du département de la formation et du soutien de la relève
- Rapport annuel de la commission des compétitions
- Rapport annuel de la commission des cadres
- Rapport annuel de la commission information et communication
- Rapport annuel du dicastère relève et échecs populaires
- Rapport annuel du dicastère de l'éducation
- Rapport d'activité de l'administration des membres
- Rapport annuel de l'administrateur de la liste de classement
- Rapport annuel du Tribunal arbitral
- Procès-verbal de l'AD 2016



## RAPPORT ANNUEL DU PRÉSIDENT CENTRAL

Chers membres d'honneur,  
chers délégués,  
chers collègues,

Lors de l'Assemblée des délégués 2015, j'avais formulé les **buts** suivants :

- Augmenter le nombre de membres.
- Investir dans la formation des responsables juniors.
- Adhérer à Jeunesse + Sport.
- Soutenir nos membres avec une bonne infrastructure et des prestations optimales.
- Simplifier les structures et les procédures.
- Un contrôle strict des finances comme tâche permanente.
- Idées **x** planification **x** mise en œuvre = succès !

Comme c'était à prévoir, ma seconde année de présidence apporta elle aussi de grands défis, beaucoup de beaux succès, mais nous furent aussi freinés dans certains points :

- Le nombre de nos membres est retombé sous la barre des 6'000, en avril.
- Les modules d'instruction pour les responsables juniors ont pris un excellent départ. Plus de 130 participants aux trois premières manifestations et beaucoup de réactions positives.
- Notre requête pour l'intégration des échecs au programme „Jeunesse + Sport“ est toujours en suspens à l'OFSP. Suite à la motion parlementaire du printemps 2016 sur l'emploi des ressources financières, toutes les requêtes en suspens ont été stoppées.
- Par manque de résultats exceptionnels de nos joueurs et joueuses et parce que notre concept pour la relève fut jugé trop peu professionnel, Swiss Olympic a rétrogradé notre Fédération dans la catégorie 5.
- A souligner la bonne performance du GM Yannick Pelletier à l'Olympiade des échecs avec sa victoire contre le GM Richard Rapport, tout comme le classement parmi les dix premiers de la WIM Lena Georgescu et du MF Fabian Bänziger aux Championnats d'Europe juniors.
- Les titres de GM Noël Studer et MI de Gabriel Gähwiler
- L'Accentus Young Masters à Bad Ragaz qui se termina sur le doublé suisse MI Oliver Kurmann et MI Noël Studer.



- Notre site internet avec 196 News et 727'804 visiteurs en 2016 est toujours aussi apprécié.
- Nous avons révisé nos statuts et la nouvelle version sera présentée au vote, à l'AD 2017.
- Résultat positif au plan financier grâce à plus de recettes et davantage de discipline dans les dépenses.
- La Fondation Accentus nous a apporté un excellent soutien – tout comme de nombreuses autres organisations échiquiennes.

En conclusion, je remercie de tout cœur :

- Les personnes avec qui j'ai pu mener de nombreux dialogues constructifs à tous les niveaux.
- Toutes les joueuses et tous les joueurs d'échecs et membres de comité des sections pour leur engagement au service du sport échiquéen.
- Tous les fonctionnaires, qui consacrent beaucoup de temps, de patience et mettent leur savoir au service de notre Fédération.
- Tous les annonceurs, donateurs, sponsors et en particulier la Fondation Accentus pour leur soutien financier.
- Mes collègues du Comité central et nos collaborateurs pour leur précieux engagement et pour leur bonne coopération. Je pense en particulier à Jana Seps qui a restructuré et modernisé le domaine financier, et à Walter Bichsel qui, dans différentes fonctions et durant de nombreuses années, a laissé une profonde empreinte dans l'histoire de notre Fédération. Un grand merci et mes meilleurs vœux pour l'avenir.

Cordiales salutations et beaucoup de succès !

Peter A. Wyss  
Président central

---

La FSE remercie cordialement la fondation Accentus pour l'excellent soutien du sport d'échecs suisse.

ACCENTUS  
ECHECS SUISSE



## **RAPPORT DU TRÉSORIER 2016**

Le premier but financier de l'année 2016 était d'obtenir des comptes équilibrés. Durant les années 2013 à 2015 nous avons eu des déficits cumulés de plus de CHF 60'000.00, ce qui a résorbé 40% des fonds propres libres – un changement de tendance s'imposait. Grâce à l'introduction de la licence de joueur les finances de la FSE ont à nouveau atteint une base solide. Les rentrées, surtout grâce à l'augmentation du nombre des membres, ont dépassé le budget de CHF 30'000.00.

Des économies par rapport au budget résultent avant tout du ressort « formation », où nous n'avons pas réussi à mettre en œuvre les concepts planifiés.

Durant les années déficitaires nous avons perdu beaucoup de substance financière, sans possibilité de constituer des réserves, et aussi négligé nos outils informatiques administratifs. Après le retrait de René Kesselring pour la fin de l'année 2017, il est important de réaliser une solution de comptabilité complètement nouvelle qui sera flexible et compatible avec les exigences futures. Pour les adaptations nécessaires des procédés et interfaces techniques dans les ressort administration des membres et comptabilité nous avons créé un fonds avec un montant de CHF 30'000.00.

La coupe Mitropa (Mitropa-Cup) devra à nouveau être organisée par la FSE en 2020 ce qui nous coûtera environ CHF 80'000.00. Les montants de CHF 4'000.00 versés annuellement depuis quelques années ne couvrent que la moitié des moyens dont nous devrions disposer. Nous atténuons ce déficit du fonds en question par un versement extraordinaire de CHF 16'000.00.

Par rapport à 2016 le nombre de nos membres a connu une baisse importante, ce qui a un impact sur notre budget pour 2018. La fourchette entre recettes et dépenses menace de se rouvrir à nouveau. Pour cette raison il est impératif de gagner de nouveaux membres et de les attacher à notre fédération. Nous sommes persuadés que c'est possible et envisageons une campagne ciblée dans le ressort « échecs populaires ». Pour cette raison, nous avons constitué un fonds « échecs populaires » avec un montant de CHF 15'000.00.

Ces versements aux 3 fonds mentionnés ont été comptabilisés sous « dépenses extraordinaires » afin de ne pas influencer les comparaisons avec le budget 2016 et les résultats de l'année précédente.

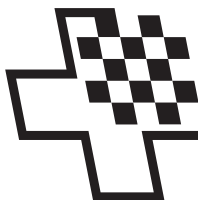
Nous portons une grande importance à la conduite efficace de notre administration. Grâce à une bonne coopération avec tous les interlocuteurs et des procédés clairs cela nous réussit de mieux en mieux. Nous demandons à nos sections de régler leur factures en temps utile, afin d'éviter des rappels inutiles et de réduire des efforts, désagréments et frais pour tous les participants.

Je tiens à remercier tous les fonctionnaires de la FSE pour leur soutien durant les 3 dernières années, en particulier Eliane Spichiger pour son engagement énorme pour l'administration des membres et René Kesselring pour la gestion professionnelle de la comptabilité.

8903 Birmensdorf, avril 2017

Jana Seps

Administration et Finances



## **RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES** **EXERCICE 2016**

A l'Assemblée des Délégués de la Fédération Suisse des Echecs

Monsieur le président,  
Mesdames, Messieurs,

En exécution du mandat qui nous a été confié par la dernière Assemblée des Délégués, nous soussignés, avons procédé, conformément aux prescriptions légales, à la révision des comptes clôturés au 31 décembre 2016 de la FEDERATION SUISSE DES ECHECS.

Nous avons constaté que:

- Le Bilan et le compte de Pertes et Profits concordent avec la comptabilité
- La comptabilité est tenue avec soin et diligence
- Les bases d'estimation conformes aux exigences légales ont été appliquées dans la présentation de l'état de fortune et des résultats de l'exercice

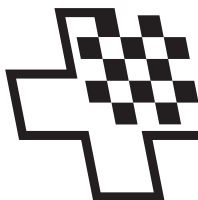
Sur la base de nos vérifications, nous vous recommandons d'accepter les comptes et d'en donner décharge, avec remerciements, à notre caissier et au Comité Central.

1468 Cheyres, le 21 avril 2017

Les réviseurs aux comptes :

Markus Riesen  
Pfandacker 25  
3033 Wohlen b. Bern

Roger Daniel Claude  
Chemin d'Ombreal 5  
1008 Prilly



## BILAN au 31.12.2016

<b>ACTIFS</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Caisse	0.00	0.00
Compte de chèque postal	17 696.71	12 958.36
Compte bancaire	214 577.32	94 918.60
Titres	0.00	0.00
Débiteurs	27 771.55	32629.60
Avoir impôt anticipé	0.00	0
Matériel d'échecs (Formules)	2 500.00	5 000.00
Avoirs transitoires	2 932.50	33 790.35
<b>Fortune disponible</b>	<b>265 478.08</b>	<b>179 296.91</b>

Matériel de bureau, bibliothèque	1.00	1.00
Matériel d'échecs	1.00	1.00

**Fortune totale** **2.00** **2.00**

**ACTIFS** **265 480.08** **179 296.91**

### **PASSIFS**

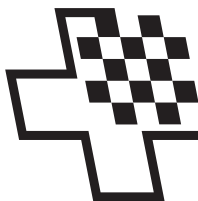
Créditeurs	0.00	0.00
Passifs transitoires	40 203.55	24 793.16
Delkredre	8 000.00	4 000.00

**Capitaux de tiers** **48 203.55** **28 793.16**

Légit Dr Ulrich Moser	30 000.00	30 000.00
Fonds Mitropacup	40 000.00	24 000.00
Fonds Echecs populaires	15 000.00	
Fonds Amélioration procès adm.	30 000.00	
Fonds propres libres au 31.12.2015	96 505.75	
Bénéfice 2016	5 770.78	
Fonds propres libres au 31.12.2016	<u>102 276.53</u>	96 505.75

**Fonds propres** **217 276.53** **150 505.75**

**PASSIFS** **265 480.08** **179 298.91**



	Comptes 2016		Budget 2016		Budget 2017		Budget 2018 prov.	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>A ACTIVITES ECHIQUIENNES</b>								
<b>A.1 MANIFESTATIONS NATIONALES</b>								
CSE								
Indemnisat. travail	7 450.00		8 150.00		8 000.00		8 000.00	
Frais	3 467.40		3 000.00		3 000.00		3 000.00	
Prix	2 173.60		1 800.00		2 000.00		2 000.00	
Brochure CSE pour capitaines	3 680.00		4 000.00		1 500.00		1 500.00	
CSE ronde finale	3 500.00		3 000.00		3 000.00		3 500.00	
Finance d'inscription		47 400.00		50 000.00		48 000.00		48 000.00
Amendes		9 880.00		5 500.00		4 500.00		4 500.00
CSG								
Indemnisat. travail	3 500.00		3 500.00		3 500.00		3 500.00	
Frais	969.40		1 500.00		1 500.00		1 500.00	
Prix	2 173.60		1 800.00		2 000.00		2 000.00	
Brochure CSG pour capitaines	750.00		900.00		900.00		750.00	
CSG ronde finale	1 000.00		1 000.00		1 000.00		1 000.00	
Finance d'inscription		27 380.00		27 000.00		28 000.00		28 000.00
Amendes		3 500.00		3 000.00		2 000.00		3 000.00
CSI								
Garantie de déficit FSE	9 062.00		4 000.00		500.00		500.00	
Indemnisat. travail	500.00		500.00		1 000.00		1 000.00	
Frais	696.00		1 000.00					
Tournoi Fédéral								
Garantie de déficit FSE	200.00		200.00		600.00		200.00	
Indemnisat. travail	1 272.40				500.00		500.00	
CSEJU								
Amendes		120.00						
TEAM-CUP								
Indemnisat. travail	500.00		500.00		500.00		500.00	
Frais	780.00		1 000.00		100.00		100.00	
Prix					1 000.00		800.00	
Finance d'inscription		1 505.00		1 500.00		1 500.00		2 500.00
Amendes								
COUPE SUISSE								
Indemnisat. travail								
Frais								
Prix								
Finance d'inscription								
Amendes								
<b>Manifestations nationales (sous-total)</b>	<b>41 674.40</b>	<b>89 785.00</b>	<b>36 850.00</b>	<b>87 000.00</b>	<b>30 800.00</b>	<b>84 000.00</b>	<b>30 350.00</b>	<b>86 000.00</b>





	Comptes 2016		Budget 2016		Budget 2017		Budget 2018 prov.	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>A.1 MANIFESTATIONS NATIONALES (Suite)</b>								
Problèmes	1 000.00						1 000.00	
Echecs par correspondance	1 000.00		1 000.00		1 000.00		1 000.00	
Echecs Blitz	1 000.00		1 000.00		1 000.00		1 000.00	
Echecs Rapides	1 500.00		1 500.00		1 500.00		1 500.00	
Echecs matériels	1 500.00		1 000.00		1 000.00		1 500.00	
Indemnisation travail ressort	650.00		2 000.00		650.00		650.00	
Frais ressort	827.40		2 000.00		2 000.00		2 000.00	
Manifestations spéciales								
<b>Manifestations nationales</b>	<b>49 151.80</b>	<b>89 785.00</b>	<b>45 350.00</b>	<b>87 000.00</b>	<b>37 950.00</b>	<b>84 000.00</b>	<b>39 000.00</b>	<b>86 000.00</b>
<b>A.2 MARKETING</b>								
Marketing								
Manifestations, promotions	9 038.00		10 000.00		8 000.00		13 000.00	
Indemnisations travail	650.00		650.00				1 000.00	
Frais	166.40		1 000.00		1 000.00			
<b>Marketing</b>	<b>9 854.40</b>		<b>11 650.00</b>		<b>9 000.00</b>		<b>14 000.00</b>	



	Comptes 2016		Budget 2016		Budget 2017		Budget 2018 prov.	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>A.3 CADRES</b>								
Tournois internationaux	55 832.60		70 000.00		70 000.00		75 000.00	
Rencontrements internationales								
Mitropa-Cup	12 992.00		4 000.00		4 000.00		8 000.00	
Mitropa-Cup (constitution réserves)	4 000.00		20 000.00		20 000.00		20 000.00	
Tournois individuels	16 318.68		18 000.00		20 000.00		25 000.00	
Formation cadres	20 254.71		3 000.00		3 000.00		3 000.00	
Indemnisation travail	2 560.00		1 000.00		1 000.00		1 000.00	
Frais	836.00							
<b>Cadres</b>	<b>112 783.99</b>		<b>116 000.00</b>		<b>118 000.00</b>		<b>132 000.00</b>	
<b>A.4 RELEVÉ</b>								
Tournois internationaux	43 000.57		45 000.00		50 000.00		45 000.00	
Manifestations nationales	18 955.00		23 000.00		25 000.00		25 000.00	
Manifestations régionales	12 800.00		18 000.00		18 000.00		18 000.00	
Echecs pour jeunes filles	4 409.40		4 500.00		6 000.00		6 000.00	
Formation, entraînements relévé	33 461.90	7 468.00	30 000.00	10 000.00	35 000.00		35 000.00	
Fondation Echecs pour la jeunesse								
Indemnisation travail	5 000.00		7 000.00		7 000.00		7 000.00	
Frais			1 000.00		1 000.00		1 000.00	
<b>Relevé</b>	<b>117 626.87</b>	<b>7 468.00</b>	<b>128 500.00</b>	<b>10 000.00</b>	<b>142 000.00</b>		<b>137 000.00</b>	
<b>A.5 FORMATION</b>								
Formation entraîneurs	241.30		20 000.00		30 500.00		20 000.00	
Formation directeurs de tournoi	1 807.50		3 000.00		1 000.00		2 000.00	
Formation infrastructure	649.00						2 000.00	
Formation honoraires	38 376.55		42 000.00		45 500.00		45 500.00	
Formation frais	4 158.30		6 000.00		3 000.00		6 000.00	
Formation assurances			4 160.00		6 000.00		4 000.00	
Formation collations AVS			3 640.00		3 640.00		3 600.00	
<b>Formation</b>	<b>45 232.65</b>		<b>78 800.00</b>		<b>89 640.00</b>		<b>83 100.00</b>	



	Comptes 2016		Budget 2016		Budget 2017		Budget 2018 prov.	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>B INFORMATION ET COMMUNICATION</b>								
<b>B.1 RESSORT</b>								
Indemnisation travail	2 800.00		3 050.00		4 050.00		4 050.00	
Frais	174.90		500.00		500.00		500.00	
	<b>2 974.90</b>		<b>3 550.00</b>		<b>4 550.00</b>		<b>4 550.00</b>	
<b>Information et communication</b>								
<b>B.2 ORGANE OFFICIEL (RSE)</b>								
Honoraires	33 000.00		33 000.00		25 000.00		25 000.00	
Frais	1 020.30		1 000.00		1 000.00		1 000.00	
Abonnements individuels		2 120.00		2 050.00		1 000.00		1 000.00
Annunces	1 562.00	15 570.00	1 500.00	13 000.00	1 000.00	11 000.00	1 500.00	11 000.00
Frais composition	28 729.00		31 000.00		22 000.00		22 000.00	
Impression	39 823.40		40 000.00		29 000.00		25 000.00	
Frais de port	21 871.10		18 000.00		13 500.00		15 000.00	
	<b>126 005.80</b>	<b>17 690.00</b>	<b>124 500.00</b>	<b>15 050.00</b>	<b>91 500.00</b>	<b>12 000.00</b>	<b>89 500.00</b>	<b>12 000.00</b>
<b>Organe officiel (RSE)</b>								
<b>B.3 Homepage</b>								
Annunces	3 132.10		3 000.00		3 200.00		3 200.00	
Hébergement site	721.50		1 000.00		1 000.00		1 000.00	
Frais	5 600.00		4 800.00		11 800.00		10 000.00	
Honoraires, indemnisation travail	14 241.40		16 000.00		15 000.00		10 000.00	
Projets		1 100.00		500.00		500.00		500.00
	<b>23 695.00</b>	<b>1 100.00</b>	<b>24 800.00</b>	<b>500.00</b>	<b>31 000.00</b>	<b>500.00</b>	<b>24 200.00</b>	<b>500.00</b>
<b>Homepage</b>								
<b>C ADMINISTRATION &amp; FINANCES</b>								
A+F indemnisation de travail	14 155.00		13 700.00		13 700.00		10 000.00	
A+F frais	7 766.90		7 500.00		8 100.00		4 900.00	
Honoraires comptabilité							18 000.00	
Assurances comptabilité							2 000.00	
Frais comptabilité							1 000.00	
Assurances sociales	9 241.20		6 500.00		8 000.00		9 000.00	
Frais d'ordinateur	3 020.65		1 000.00		1 500.00		2 000.00	
Matériel de bureau	1 244.60		2 000.00		1 500.00		1 500.00	
Frais de port, téléphones	2 123.30		2 100.00		2 800.00		2 500.00	
	<b>37 551.65</b>		<b>32 800.00</b>		<b>35 600.00</b>		<b>50 900.00</b>	
<b>Administration et finances</b>								



	Comptes 2016		Budget 2016		Budget 2017		Budget 2018 prov.	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>D SECRETARIAT CENTRAL</b>								
Salaire incl. assurances sociales								
Frais	44 884.05		46 000.00		55 500.00		49 400.00	
Participation 2ème pilier	5 582.90		6 000.00		4 500.00		5 000.00	
	4 249.30		7 000.00				5 000.00	
<b>Secrétariat central</b>	<b>54 716.25</b>		<b>59 000.00</b>		<b>60 000.00</b>		<b>59 400.00</b>	
<b>E ORGANES DE CONDUITE</b>								
Assemblée des délégués	5 532.60		7 000.00		5 500.00		5 500.00	
CC Indemnisation travail	1 200.00				1 200.00		1 200.00	
CC frais	3 763.87		4 000.00		4 000.00		4 000.00	
Coûts liste de classement FSE	3 750.00		5 000.00		5 000.00		5 000.00	
Indemnisation FIDE rating officer	500.00		1 000.00		500.00		500.00	
Loyer Maison du Sport Ittigen	14 858.85				20 000.00		22 400.00	
<b>Organes de conduite</b>	<b>29 605.32</b>		<b>17 000.00</b>		<b>38 600.00</b>		<b>33 600.00</b>	
<b>F DIVERS</b>								
Achat/Vente matériel								
Gestion du patrimoine	1 425.20	1 462.05	3 000.00	2 000.00	2 500.00	2 000.00	2 500.00	1 500.00
Revenus								
Frais comptes banque et postfinance								
Pertes sur débiteurs								
FIDE/FIDE/ECU Beitrage/Geb.								
FIDE/FIDE/ECU-Delegation	11 243.30	3 850.00	11 000.00	3 000.00	10 000.00	3 500.00	11 000.00	3 500.00
Autre:Andere Beitrage			600.00		600.00		600.00	
Amortissement matériel de jeu								
Divers	2 500.00		1 000.00		1 000.00		500.00	
Montant à disposition du CC			500.00					
Impôts								
Frais de rappels	1 500.00		300.00				100.00	
Dépense extraordinaires								
Recettes extraordinaires	57 331.05	660.00					500.00	500.00
<b>Divers</b>	<b>82 759.27</b>	<b>5 981.53</b>	<b>24 800.00</b>	<b>5 000.00</b>	<b>22 500.00</b>	<b>5 500.00</b>	<b>23 100.00</b>	<b>5 500.00</b>



	Comptes 2016		Budget 2016		Budget 2017		Budget 2018 prov.	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>G COTISATIONS</b>								
Sections								
Membres individuels		410 216.00		478 000.00		498 000.00		408 500.00
Licences de joueurs		12 284.00		16 200.00		12 000.00		10 000.00
Liste de classement FSE, recettes		101 035.00						95 000.00
Participation Swiss Olympic		23 973.00		27 000.00		23 000.00		23 000.00
Donateurs		28 156.00		28 000.00		28 000.00		15 000.00
Sponsors								2 000.00
Participation Fondation Jeunesse Echecs		40.15				10 500.00		25 000.00
<b>Cotisations</b>		<b>575 704.15</b>		<b>549 200.00</b>		<b>561 500.00</b>		<b>588 500.00</b>



	Comptes 2016		Budget 2016		Budget 2017		Budget 2018 prov.	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>RECAPITULATION</b>								
<b>A Activités échiquiennes</b>	<b>334 649.71</b>	<b>97 253.00</b>	<b>381 800.00</b>	<b>97 000.00</b>	<b>396 590.00</b>	<b>84 000.00</b>	<b>405 100.00</b>	<b>86 000.00</b>
A1 Manifestations nationales	49 151.80	89 785.00	45 350.00	87 000.00	37 950.00	84 000.00	39 000.00	86 000.00
A2 Marketing	9 854.40		11 650.00		9 000.00		14 000.00	
A3 Cadres	112 783.99		116 000.00		118 000.00		132 000.00	
A4 Relève	117 626.87	7 468.00	128 500.00	10 000.00	142 000.00		137 000.00	
A5 Formation	45 232.65		78 800.00		89 640.00		83 100.00	
<b>B Information et communication</b>	<b>152 675.70</b>	<b>18 790.00</b>	<b>152 850.00</b>	<b>15 550.00</b>	<b>127 050.00</b>	<b>12 500.00</b>	<b>118 250.00</b>	<b>12 500.00</b>
B1 Ressort	2 974.90		3 550.00		4 550.00		4 550.00	
B2 Organe officiel (RSE)	126 005.80	17 690.00	124 500.00	15 050.00	91 500.00	12 000.00	89 500.00	12 000.00
B3 Homepage	23 695.00	1 100.00	24 800.00	500.00	31 000.00	500.00	24 200.00	500.00
<b>C Administration et finances</b>	<b>37 551.65</b>		<b>32 800.00</b>		<b>35 600.00</b>		<b>50 900.00</b>	
D Secrétariat central	54 716.25		59 000.00		60 000.00		59 400.00	
E Divers	82 759.27	5 981.53	24 800.00	5 000.00	22 500.00	5 500.00	23 100.00	5 500.00
F Organes de conduite	29 605.32		17 000.00		38 600.00		33 600.00	
G Cotisations								
<b>H Bénéfice</b>	<b>5 770.78</b>				<b>3 160.00</b>		<b>2 150.00</b>	
Excédent de dépenses								
<b>Récapitulation</b>	<b>697 728.68</b>	<b>697 728.68</b>	<b>666 750.00</b>	<b>666 750.00</b>	<b>683 500.00</b>	<b>683 500.00</b>	<b>692 500.00</b>	<b>692 500.00</b>



## **EXTENSION DES COMPTES ANNUELS SELON „SWISS SPORT GAAP“**

L'association Swiss Olympic demande à tous ses membres, de produire les comptes annuels selon des critères de présentation et d'évaluation uniformes et a créé le standard pour la présentation des comptes annuels « **Swiss Sport GAAP** ». Nous nous sommes occupés intensivement avec ce standard et avons déjà modifié beaucoup de critères. Mais avec le software de finance actuel une implémentation complète n'est pas possible. Nous envisageons de progresser de manière pragmatique en appliquant déjà pour les comptes annuels de 2016 les exigences qui sont réalisables avec des efforts raisonnables.

Nous envisageons d'introduire les critères manquants avec une nouvelle solution pour notre comptabilité.

Les comptes annuels selon « Swiss Sport GAAP » devraient contenir en plus du bilan et du compte des pertes et profits les documents suivants :

- Compte du flux des capitaux
- Compte sur les modifications des capitaux des fonds et d'organisation
- Annexes
- Compte-rendu de productivité

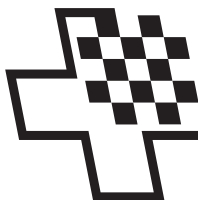
Ces documents seront enregistrés sur notre site internet sous le registre « FSE / Assemblée des délégués ».

Si la FSE envisage de bloquer des moyens financiers pour des projets ou manifestations importantes, elle pourra créer des fonds affectés à ces buts et aussi de les dissoudre. Les conditions suivantes devront être respectées.

- La création d'un fonds nécessite une décision de l'Assemblée des délégués.
- Pour chaque fonds affecté à un but précis la fédération doit créer un règlement y relatif.
- Les capitaux nécessaires pour les buts des fonds doivent figurer dans les comptes comme avoirs avec une affectation précise.
- La dissolution d'un fonds nécessite une décision de l'Assemblée des délégués.
- Les prescriptions pour la présentation des comptes de ces fonds doivent être respectées.

Depuis plusieurs années nous connaissons le fonds „Mitropa-Cup“. Pour la présentation des comptes 2016, le comité central propose de créer deux nouveaux fonds, le fonds « Echecs populaires » et le fonds « Optimisation du processus administratif pour le ressort « finances » ». Ceci a pour but de mettre en réserve les fonds qui permettront de réaliser ces projets dans les meilleurs délais.

Comme exigé par „Swiss Sport GAAP“ nous demandons à l'Assemblée des délégués d'autoriser la création des nouveaux fonds et d'accepter les 3 règlements de fonds.



## RÈGLEMENT

### FONDS “MITROPA-CUP, FÉDÉRATION SUISSE DES ÉCHECS”

#### 1. Introduction

La Mitropa-Cup est une compétition par équipes, composée de 10 fédérations d'Europe centrale. Chaque nation envoie une équipe masculine et une féminine composée de 4 échiquiers et d'un remplaçant.

Tous les 10 ans, chacune des fédérations participantes a le devoir d'organiser le tournoi. Les frais de voyage et un montant forfaitaire pour le logement sont à la charge des participants ; L'organisateur doit mettre à disposition l'infrastructure et prend en charge la part des frais de logement qui ne sont pas couvertes par le montant forfaitaire.

Lors d'un déroulement en Suisse, il faut compter avec des coûts pouvant avoisiner les 80'000 francs.

#### 2. Nom et but

Le fonds „Mitropa-Cup“ sert à garantir les moyens nécessaires à un déroulement en Suisse tous les 10 ans.

#### 3. Fortune et apports du fonds

Le fonds est alimenté par des contributions annuelles. Le montant des contributions annuelles est défini de telle façon qu'il ne doit pas y avoir de coûts supplémentaires l'année du déroulement en Suisse.

#### 4. Placement et administration du fonds

Le placement de la fortune du fonds intervient dans le cadre du placement de l'ensemble des moyens financiers de la Fédération Suisse des échecs selon les directives du comité central.

#### 5. Utilisation, compétences en matière de dépenses et dissolution

Le fonds sert uniquement à garantir le déroulement de la Mitropa-Cup en Suisse. Le comité central de la Fédération Suisse des échecs détient la compétence d'utilisation des moyens financiers du fonds. La dissolution du fonds ne peut être prononcée que par l'Assemblée des délégués de la Fédération Suisse des échecs.

#### 6. Vérification des comptes

La vérification des comptes est effectuée par les vérificateurs aux comptes en même temps que les comptes annuels de la Fédération Suisse des échecs et est de ce fait intégrée dans les comptes annuels de la Fédération Suisse des échecs.

#### 7. Changement du règlement

L'assemblée des délégués de la Fédération Suisse des échecs est compétente en ce qui concerne les changements apportés à ce règlement.

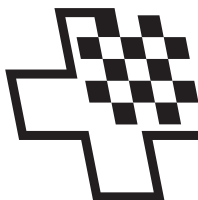
Ittigen, 17 juin 2017

#### Fédération suisse des échecs

Peter Wyss  
Président

Walter Bichsel  
Dicastère sport d'élite





## RÈGLEMENT FONDS

### “OPTIMISATION DES PROCESSUS ADMINISTRATIFS DANS LE DOMAINE DES FINANCES”

#### 1. Introduction

Dans le cadre de la professionnalisation des processus administratifs de la Fédération Suisse des échecs, afin de remplacer de très anciennes bases de données et des solutions informatiques « ilots » avec des interactions très compliquées entre elles au sein même du dicastère „finances et administration“ il est nécessaire de pouvoir mettre en place des programmes modernes avec solutions web permettant de générer un travail efficace et qui garantissent la flexibilité nécessaire aux exigences futures.

#### 2. Nom et but

Le fonds „**Optimisation des processus administratifs dans le domaine des finances**“ sert à garantir les moyens financiers nécessaires tant pour les investissements uniques que pour des dépenses régulières en matières de processus et de déroulements au sein du dicastère „finances et administration“, ainsi que pour les moyens informatiques nécessaires.

#### 3. Fortune et apports du fonds

Le fonds est alimenté directement via la caisse centrale selon les possibilités ou via des dons de soutien de la part de tiers avec but prédéfini.

#### 4. Placement et administration du fond

Le placement de la fortune du fonds intervient dans le cadre du placement de l'ensemble des moyens financiers de la Fédération Suisse des échecs selon les directives du comité central.

#### 5. Utilisation, compétences en matière de dépenses et dissolution

Le fonds est destiné exclusivement au financement et à la réalisation de mesures dans le domaine de l'optimisation de processus administratifs au sein du dicastère des finances. Le comité central de la Fédération Suisse des échecs détient la compétence d'utilisation des moyens financiers du fonds. La dissolution du fonds ne peut être prononcée que par l'Assemblée des délégués de la Fédération Suisse des échecs.

#### 6. Vérification des comptes

La vérification des comptes est effectuée par les vérificateurs aux comptes en même temps que les comptes annuels de la Fédération Suisse des échecs et est de ce fait intégrée dans les comptes annuels de la Fédération Suisse des échecs.

#### 7. Changement du règlement

L'assemblée des délégués de la Fédération Suisse des échecs est compétente en ce qui concerne les changements apportés à ce règlement.

Ittigen, 17 juin 2017

#### Fédération Suisse des échecs

Peter A. Wyss  
Président central

Jana Seps  
Dicastère finances et administration



## RÈGLEMENT

### FONDS “ÉCHECS POPULAIRES, FÉDÉRATION SUISSE DES ÉCHECS”

#### 1. Introduction

Sous la dénomination „échecs populaires“ nous entendons toute personne intéressée par les échecs en Suisse, ne faisant pas partie d’un club d’échecs, ainsi que des membres d’un club qui ne jouent pas activement ou très peu aux échecs. La Fédération Suisse des échecs a comme but d’une part d’informer sur le thème des échecs les personnes intéressées par les échecs à travers différents médias et d’autre part de soutenir les clubs dans leurs efforts pour faire adhérer de nouveaux membres ou de pousser les membres peu actifs à davantage d’activité.

#### 2. Nom et but

Le fonds „échecs populaires“ sert à garantir les moyens financiers pour les investissements à venir dans les domaines site internet, médias sociaux et autres mesures.

#### 3. Fortune et apports du fonds

Le fonds est alimenté directement via la caisse centrale selon les possibilités ou via des dons de soutien de la part de tiers avec but prédéfini.

#### 4. Placement et administration du fonds

Le placement de la fortune du fonds intervient dans le cadre du placement de l’ensemble des moyens financiers de la Fédération Suisse des échecs selon les directives du comité central.

#### 5. Utilisation, compétences en matière de dépenses et dissolution

Le fonds est destiné exclusivement au financement et à la réalisation de mesures dans le domaine des échecs populaires. Le comité central de la Fédération Suisse des échecs détient la compétence d’utilisation des moyens financiers du fonds. La dissolution du fonds ne peut être prononcée que par l’Assemblée des délégués de la Fédération Suisse des échecs.

#### 6. Vérification des comptes

La vérification des comptes est effectuée par les vérificateurs aux comptes en même temps que les comptes annuels de la Fédération Suisse des échecs et est de ce fait intégrée dans les comptes annuels de la Fédération Suisse des échecs.

#### 7. Changement du règlement

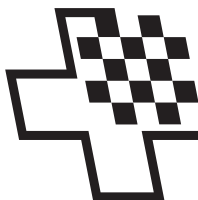
L’assemblée des délégués de la Fédération Suisse des échecs est compétente en ce qui concerne les changements apportés à ce règlement.

Ittigen, 17 juin 2017

#### Fédération suisse des échecs

Peter A. Wyss  
Président Central

Christine Zoppas  
Dicastère relève



## **MOTION DU CC POUR LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT CSE/CSG**

### **Situation actuelle**

Du point de vue du nombre d'équipes, le CSE et le CSG sont mises en place sous forme pyramidale. Il y a le moins d'équipes dans les ligues supérieures, et le plus d'équipes dans les ligues inférieures. En raison de la forte fluctuation du nombre d'équipes participantes, cette structure pyramidale ne peut pas être garantie entre les ligues les plus basses.

Le comité central demande à l'assemblée des délégués de modifier le règlement du CSE/CSG dans la 3<sup>ème</sup> partie, chapitre deuxième (Promotion) et chapitre troisième (Relégation) de telle manière que la disposition réglementaire qui n'était valable que pour le CSG jusqu'à présent soit étendue au CSE. (Déplacement de la disposition réglementaire du CSG dans les dispositions communes)

### **Art. 33 Promotions en CSG (*suppressions en italique et biffées*)**

<sup>1</sup> En 2<sup>ème</sup> ligue fédérale, les équipes classées premières des deux zones disputent un match de barrage.

<sup>2</sup> En 1<sup>ère</sup> ligue régionale, les équipes classées premières des zones A et B, respectivement C et D, disputent un match de barrage entre elles.

~~<sup>3</sup> Les modalités de promotion pour les vainqueurs de zone des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> ligues régionales sont déterminées par la CCO.~~

### **Art. 34 Dispositions communes (*compléments en italique et soulignés*)**

<sup>1</sup> Si, en raison des restrictions d'admission pour les équipes (art. 4, al. 3 et 4), une place pour un match de promotion devient vacante, cette place échoit à l'équipe classée immédiatement après cette équipe.

<sup>2</sup> Si une équipe renonce à un match de promotion, ce droit échoit à l'équipe classée immédiatement après elle.

<sup>3</sup> Pour les matches de promotion, les mêmes dispositions que pour des matches de barrage sont appliquées.

<sup>4</sup> Les modalités de promotion de la ligue la plus basse à l'avant-dernière ligue (CSE) respectivement de la ligue régionale la plus basse à l'avant-dernière ligue régionale (CSG) sont déterminées par la CCO.

### **Art. 35 Relégation (*compléments et modifications en italique et soulignés*)**

<sup>1</sup> En CSG, l'équipe classée dernière d'une zone est reléguée. En CSE, les deux équipes classées dernières de leur groupe sont reléguées.

<sup>2</sup> Les modalités de relégation de l'avant-dernière ligue à la ligue la plus basse (CSE) resp. de l'avant-dernière ligue régionale à la ligue régionale la plus basse (CSG) sont déterminées par la CCO.

<sup>3</sup> Si une équipe se retire du championnat avant la première ronde, en CSE, seul le dernier du groupe est relégué; en CSG, le dernier du groupe est tout de même relégué.

<sup>4</sup> En ligue la plus basse (4<sup>ème</sup> ligue, 3<sup>ème</sup> ligue régionale), il n'y pas de relégation.

<sup>5</sup> Si une place devient vacante suite à une autre constellation, la CCO décide sur proposition de la direction du tournoi.

## Révision des statuts (version mars 2017)

Note: Ceci est la traduction du document en allemand. A l'occasion de traduire les modifications proposé par le CC, le traducteur a profité d'ajouter encore quelques améliorations à la traduction. Lors de l'AD uniquement les modifications faites dans la version allemande seront soumises au vote. Par principe, si les versions allemande et française permettent des interprétations différentes, la version allemande fera foi.

Art. Nr. alt	Text actuel <i>rot</i> : streichen	Art. Nr. neu	Text neu <i>grün</i> : zusätzlich oder geändert	Remarques
Präambel	<p>La Fédération ouvrière suisse d'échecs (FOSE) et la Fédération suisse des échecs (FSE) ont décidé le 17 juin 1995, de fusionner en une seule association, la Fédération suisse des échecs, dans l'intention de contribuer en commun par la réunion de leurs ressources et de leurs forces à la promotion du jeu d'échecs en Suisse, tout en respectant et en sauvegardant les traditions de chacun des partenaires. Les assemblées des délégués des deux Fédérations ont par leur décision de fusionner exprimé la volonté de poursuivre désormais un but commun et l'assemblée des délégués de la nouvelle Fédération a ensuite adopté les présents statuts.</p>	<p><i>Note de bas de page:</i> Les statuts sont neutres au niveau du genre, dans le sens que la forme masculine est utilisée et comprend chaque fois les deux sexes.</p>	<p>Le préambule et la conclusion contiennent encore des éléments relatifs à la fusion des fédérations. Or elle s'est déroulée il y a plus de 20 ans. Ces mentions pourraient figurer dans les livres d'histoire mais pas dans les statuts.</p>	
1	<p><b>I. Name, Sitz und Zweck des Verbandes</b></p> <p>La Fédération suisse des échecs (FSE) – Schweizerischer Schachbund (SSB) – Federazione Scacchistica Svizzera (FSS) – Federazione svizra da scach (FSS) – Swiss Chess Federation (SCF) est une association indépendante du point de vue politique et confessionnel au sens des art. 60 et suivants du Code civil suisse. Elle a son siège au domicile du secrétaire permanent ou, si un tel n'existe pas, au domicile du président central. Les présents statuts ne font pas de différence entre les sexes: tous les vocables utilisés au genre masculin, doivent se comprendre comme s'appliquant également au féminin.</p>	<p><b>I. Nom, siège et but de la Fédération</b></p> <p>La Fédération suisse des échecs (FSE) – Schweizerischer Schachbund (SSB) – Federazione Scacchistica Svizzera (FSS) – Federazione svizra da scach (FSS) – Swiss Chess Federation (SCF) est une association indépendante du point de vue politique et confessionnel au sens des art. 60 et suivants du Code civil suisse. Elle a son siège au lieu du secrétaire permanent. <b>L'année administrative de la FSE est l'année civile.</b></p>	<p>Le secrétariat permanent existe depuis plus de 10 ans et, selon toute vraisemblance, va rester. Ce qui n'est pas nécessaire est donc biffé. Si le secrétariat permanent devait être supprimé, il serait toujours possible de remettre ce qui a été biffé.</p> <p>Repris de l'ancien art. 6</p>	

2	<p><b>La FSE a pour but de regrouper les amis du jeu d'échecs pour cultiver, développer et propager en commun la connaissance de ce jeu. Elle poursuit ce but, en particulier:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• en soutenant des groupements d'échecs existants et en favorisant la création de nouvelles associations d'échecs</li> <li>• en développant la formation des membres de la FSE au plan du jeu et de l'organisation</li> <li>• en développant les capacités physiques et psychiques des membres de sections et des membres individuels qui pratiquent la compétition</li> <li>• en assistant plus particulièrement les membres de sections et les membres individuels qui sont handicapés physiquement</li> <li>• en organisant et favorisant des tournois d'échecs régionaux, nationaux et internationaux (individuels et par équipes)</li> <li>• en favorisant la promotion des échecs par correspondance et artistiques, et en organisant des concours de problèmes et des tournois de solution de problèmes</li> <li>• en favorisant les échecs pour la jeunesse et la création de groupements d'écoliers et de jeunes gens</li> <li>• en encourageant et en soutenant l'activité échiquéenne des dames</li> <li>• en faisant connaître les échecs en tant que sport dans les médias et en publiant une revue d'échecs comme organe de la Fédération</li> </ul>	2	<p><b>La FSE a pour but la promotion du sport échecs en Suisse. Elle est réalisée selon les décisions stratégiques et la planification adoptées par l'Assemblée des délégués et le Comité central. Le sport échecs fait partie intégrante de la société. La FSE dispose d'un Code de conduite (CoC). Tous les fonctionnaires et collaborateurs de la FSE, qui sont nommés, élus ou engagés par l'AD, le CC ou les départements du CC, ont le devoir de connaître, d'observer et d'appliquer ce CoC. Le CC est responsable de l'élaboration du CoC et de sa diffusion.</b></p>	<p>L'énumération explicite des activités de la FSE pourrait être interprétée comme une liste définitive ou immuable. De plus, la suite et le nombre de ces points pourrait impliquer un ordre de priorités, ce qui n'est pas le cas.</p> <p>Le CoC est une obligation de Swiss Olympic.</p> <p>Note: Le CoC ne concerne pas forcément les fonctionnaires des sections. Mais la FSE leur recommande d'appliquer le CoC. Cela ne fait cependant pas partie des statuts.</p>
---	--	---	---	---

3a	<p>La FSE est membre du Swiss Olympic Association (Swiss Olympic) et considère comme ses tâches:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• participation active au sein des activités et du développement du Swiss Olympic</li> <li>• développement du sport d'élite et du sport populaire en Suisse</li> <li>• collaboration constructive avec d'autres fédérations sportives là où cela apparaît utile.</li> </ul> <p>En tant que membre du Swiss Olympic, la FSE et ses membres sont soumis aux prescriptions concernant le doping émises par Swiss Olympic. Le Comité central édicte toutes les dispositions et les règlements nécessaires en relation avec ces prescriptions et adapte les règlements existants en collaboration avec Swiss Olympic. Il crée les dispositions d'exécutions nécessaires pour les tournois soumis à la FSE, en particulier pour le CSE et CSI, ainsi que les structures et sanctions nécessaires pour l'application de ces dispositions</p>	3	<p>La FSE est membre de la Swiss Olympic Association (Swiss Olympic). La FSE reconnaît les règlements de Swiss Olympic. La FSE applique en particulier les dispositions concernant le dopage, la Charte éthique et le Code de conduite.</p>	Simplification.
3b	<p>La FSE est membre de la Fédération Internationale des Echecs (FIDE) et estime de son devoir:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'organiser des rencontres internationales</li> <li>• de déléguer des représentants suisses à des tournois internationaux et autres manifestations échiéquennes</li> <li>• de collaborer activement dans le cadre de la FIDE et de contribuer à son développement</li> </ul>	4	<p>La FSE est membre de la Fédération Internationale des Echecs (FIDE) et de la European Chess Union (ECU)</p> <p>La FSE reconnaît les règlements de la FIDE et de l'ECU et les met en application.</p> <p>La FSE peut être membre d'autres associations sportives nationales ou internationales.</p>	Simplification et résumé des anciens art. 3b et 4.
4	<p>La FSE peut être membre d'autres associations sportives nationales ou internationales et prendre part à leur organisation et à leurs manifestations.</p> <p>C'est le Comité central qui décide, le cas échéant, de la participation de la Fédération et de la délégation de joueurs ou de fonctionnaires.</p>			Déplacé dans le nouvel art. 4
5	<p>Les communications de la FSE se font, dans la règle, par l'organe officiel de la Fédération ou, sur décision du Comité central, sous toute autre forme appropriée.</p>			Trop opérationnel donc abandonné. A déterminer dans le règlement administratif
6	<p>L'année comptable de la FSE est l'année civile.</p>			Déplacé dans le nouvel art. 1
	<b>II. Sociétariat</b>			
	<b>A Généralités</b>		<b>II. Membres</b>	
			<b>A Généralités</b>	

<p>7</p> <p>La FSE comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>des associations de joueurs d'échecs ayant leur siège en Suisse ou au Liechtenstein <b>et des associations suisses d'échecs à l'étranger comme sections de la FSE</b></li> <li>des amis des échecs de tous les pays, comme membres individuels</li> <li>des membres d'honneur</li> <li>des fédérations régionales et organisations de tournoi</li> </ul>	<p>5</p> <p>La FSE comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>des associations de joueurs d'échecs ayant leur siège en Suisse ou au Liechtenstein</li> <li>des membres d'honneur</li> <li>des personnes de tous les pays comme membres individuels</li> <li>des fédérations régionales et organisateurs de tournoi.</li> </ul> <p>Les associations issues du Liechtenstein sont assimilées à celles de la Suisse. Les membres de la FSE liés aux Fédérations FIDE SUI et LIE disposent fondamentalement des mêmes droits. Les exceptions (par exemple l'obtention des titres lors des championnats suisses) sont déterminées par les règlements correspondants.</p>	<p>„et des associations suisses d'échecs à l'étranger comme sections de la FSE“ (effacé, car ne s'est jamais produit)</p> <p>Simplifie la procédure. L'égalité de traitement est la règle et ne doit pas être davantage mentionnée. Là où les exceptions sont justifiées, elles doivent être mentionnées.</p>
<p>8</p> <p>Par leur adhésion, les membres reconnaissent les statuts de la FSE et s'engagent à remplir toutes leurs obligations jusqu'à la fin de l'année civile au cours de laquelle ils démissionnent ou sont exclus.</p>	<p>6</p> <p>Par leur adhésion, les membres reconnaissent les statuts de la FSE et s'engagent à remplir toutes leurs obligations à l'égard de la Fédération jusqu'à la fin de l'année civile au cours de laquelle ils démissionnent ou sont exclus.</p> <p>Tous les droits des sections ou des membres individuels concernés prennent fin avec la démission ou l'exclusion, de même que toutes les prétentions à la fortune de la FSE.</p>	<p>Reprise de l'ancien art. 17</p>
<p>9</p> <p><b>B Sections</b></p> <p>Tout club d'échecs peut devenir membre de la FSE, en adressant une demande écrite d'admission au président central.</p> <p>Cette demande contiendra:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>la liste complète des membres en <b>double exemplaire</b></li> <li>la liste des membres du comité en <b>double exemplaire</b></li> <li><b>deux exemplaires</b> des statuts de la section qui doivent être en harmonie avec les statuts de la FSE</li> <li>l'indication du local et du soir de jeu</li> </ul> <p>Le Comité central statue dans sa prochaine séance ou par voie de circulation. Une fois la section admise, tous ses membres – à l'exception des membres passifs et des membres donateurs – deviennent membres de la FSE.</p> <p>Une section dont l'admission est refusée par le Comité central peut, dans les 30 jours dès réception de la décision,</p>	<p><b>B Sections</b></p> <p>Tout club d'échecs peut devenir une section de la FSE, en adressant une demande écrite d'admission au président central.</p> <p>Cette demande contiendra:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>la liste complète des membres</li> <li>la liste des membres du comité</li> <li>Les statuts de l'association, qui doivent remplir les exigences demandées par les statuts de la FSE</li> <li>l'indication du local et du soir de jeu.</li> </ul> <p>Le Comité central décide de l'admission. Une fois la section admise, tous ses membres – à l'exception des membres passifs et des membres donateurs – deviennent membres de la FSE.</p> <p>Le demandeur dont l'admission est refusée par le Comité central peut, dans les 30 jours dès réception de la décision, adresser un recours au président</p>	<p>Adaptation à la situation actuelle et aux moyens de communication actuels.</p> <p>Meilleure formulation.</p>

	adresser un recours au président central, à l'intention de la prochaine assemblée des délégués.	central, à l'intention de la prochaine assemblée des délégués.	
10	<p>Dans le cadre des présents statuts, les sections sont autonomes.</p> <p>Les membres d'une section, à l'exception des membres passifs et des membres donateurs, sont en même temps membres de la FSE.</p>		inutile ou déjà mentionné ailleurs
11	<p>Les sections sont tenues de communiquer:</p> <p>au président central:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>les modifications apportées à leurs statuts au contrôle des membres;</li> <li>les arrivées et les départs au fur et à mesure qu'ils se produisent, au moyen de la formule officielle de mutation; cette formule doit être remplie complètement pour les nouveaux venus (le CC décide la date de remise)</li> <li>les mutations par rapport à la liste de membres de l'année précédente et ce jusqu'à fin février</li> <li>les noms du président, du caissier, du directeur de tournoi et du responsable des juniors</li> </ul>	<p>Les sections sont tenues de communiquer:</p> <p>Au secrétariat permanent:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>les modifications apportées à leurs statuts</li> </ul> <p>Au contrôle des membres:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>les arrivées et les départs des membres au fur et à mesure en cours d'année</li> <li>les changements par rapport à la liste des membres de l'année précédente</li> <li>les changements dans les fonctions : président, caissier, responsable des juniors, administrateur des membres et destinataire des factures.</li> </ul>	Déplacé au nouvel art. 8
12	<p>Toute démission de section doit être adressée au président central. La cotisation de l'année courante doit être versée</p> <p><b>C Membres individuels</b></p>	<p>Les membres d'une section, à l'exception des membres passifs et donateurs, ainsi que des fonctionnaires, sont également membres de la FSE.</p> <p>Toute démission de section doit être adressée au président central. La cotisation de l'année courante doit être versée.</p> <p><b>C Membres individuels</b></p>	Adaptation à la situation actuelle
13	<p>Toute personne n'appartenant pas à une section de la FSE peut s'affilier à la FSE comme membre individuels. Les admissions et démissions des individus doivent être annoncées par écrit au contrôle des membres. Pour l'adhésion il faut remplir complètement une formule de mutation. La cotisation est due pour l'année en cours.</p> <p><b>D Membres d'honneur</b></p>	<p>Les membres d'une section, à l'exception des membres passifs et donateurs, ainsi que des fonctionnaires, sont également membres de la FSE.</p> <p>Toute démission de section doit être adressée au président central. La cotisation de l'année courante doit être versée.</p> <p><b>C Membres individuels</b></p> <p>Toute personne n'appartenant pas à une section de la FSE peut s'affilier à la FSE comme membre individuel. Les admissions et démissions des membres individuels doivent être annoncées par écrit au contrôle des membres. Le CC se prononce sur les admissions. Aucun recours n'est possible contre une décision négative.</p> <p>La cotisation est due pour l'année en cours.</p> <p><b>D Membres d'honneur</b></p>	Repris de l'ancien art. 10 et précisé
			A été omis dans la version allemande
			Simplification, allègement pour l'AD



14	Sur proposition du Comité central ou d'une section, la qualité de membre d'honneur peut être conférée par l'assemblée des délégués à des personnalités suisses ou étrangères qui ont contribué au développement de la FSE ou ont rendu d'éminents services dans le domaine des échecs en général ou pour la renommée de la Suisse dans le sport échiquéen.	11	Sur proposition du Comité central ou d'un membre d'une section en Suisse ou à l'étranger, l'Assemblée des délégués peut nommer des membres d'honneur, qui ont accompli des mérites exceptionnels en faveur de la FSE ou au service des échecs en général ou pour la réputation de la Suisse dans le domaine du sport échecs.	Meilleure formulation (contenu identique)
	<b>E Regionalverbände und Turnierorganisationen</b>		<b>E Fédérations régionales et organisations de tournois</b>	
14a	Toute fédération régionale dont les membres consistent en sections de la FSE et d'autres clubs d'échecs peut devenir membre de la FSE sans droit de vote. La FSE encourage la coopération avec et entre les fédérations régionales et coordonne leur représentation vis-à-vis des autorités et des tiers. La procédure d'adhésion pour les fédérations régionales comme celle des sanctions et d'exclusion se régit sur les dispositions applicables aux sections.	12	1 Les fédérations régionales dont les membres proviennent de sections de la FSE et d'autres clubs d'échecs peuvent devenir membres de la FSE sans droit de vote. Les procédures d'admission, de sanctions et d'exclusion des fédérations régionales suivent les mêmes dispositions que celles prévues pour les sections. 2 Les organisateurs de tournois peuvent devenir membres de la FSE sans droit de vote.	Ce qui figure implicitement au nouvel art. 2 est abandonné.  Meilleure formulation (contenu identique)  Repris de l'ancien art. 14b et formulé plus clairement
14b	Les organisations de tournois sont assimilées à des fédérations régionales.			Déplacé au nouvel art. 12
15	<b>F Sanctions et exclusion</b> Les sections et membres individuels qui ne remplissent pas leurs obligations financières envers la FSE peuvent être exclus de celle-ci par le Comité central. La section ainsi exclue peut, dans les 30 jours dès réception de la décision, adresser un recours au président central, à l'intention de la prochaine assemblée des délégués. Le Comité Central peut prendre toutes sanctions, allant jusqu'à l'exclusion des tournois ou de la Fédération, à l'égard des sections n'annonçant pas correctement tous leurs membres.	13	<b>F Exclusion et sanctions</b> Les sections et membres individuels qui ne remplissent pas leurs obligations envers la FSE peuvent être exclus de celle-ci par le Comité central. La section ainsi exclue peut, dans les 30 jours dès réception de la décision, adresser un recours au président central, en vue de la prochaine Assemblée des délégués. Les membres individuels ne disposent pas du droit de recours.	(Suite correcte) Séparation entre exclusion et sanctions, et meilleure formulation Cet article ne traite plus que le thème de l'exclusion
16	Sections, membres d'une section ou membres individuels peuvent s'ils causent un préjudice à la FSE par un comportement incorrect, soit être blâmés par le Comité central, soit sur proposition du Comité central être exclus de la FSE par l'assemblée des délégués à la majorité des deux tiers des voix.	14	Les sections, les membres d'une section ou les membres individuels qui causent un préjudice à la FSE par un comportement incorrect peuvent être sanctionnés par le CC.	Séparation entre exclusion et sanctions, et meilleure formulation Cet article ne traite plus que le thème des sanctions
17	La démission ou l'exclusion éteignent tous les droits des sections ou des membres individuels en cause ainsi que toute prétention à la fortune de la FSE			Déplacé au nouvel art. 6

18	<p><b>III. Organe</b></p> <p>Les organes de la FSE sont:</p> <p><b>A</b> l'Assemblée des délégués (AD), en tant qu'organe suprême de la FSE</p> <p><b>B</b> le Comité central (CC)</p> <p><b>C</b> le secrétariat permanent</p> <p><b>D</b> les commissions</p> <p><b>E</b> le Service de révision (SR)</p> <p><b>F</b> le Tribunal arbitral (TA)</p>	15	<p><b>III. Organes</b></p> <p>Les organes de la FSE sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'Assemblée des délégués (AD), en tant qu'organe suprême de la FSE</li> <li>- le Comité central (CC)</li> <li>- le secrétariat permanent</li> <li>- les départements</li> <li>- les commissions</li> <li>- le Service de révision (SR)</li> <li>- le Tribunal arbitral (TA)</li> </ul>	<p>Adaptation à la situation actuelle</p> <p>Plus adapté à la situation actuelle ou déplacé (TA)</p>
19	<p>Les membres du CC, du SR et du TA doivent habiter en Suisse ou au Liechtenstein.</p> <p>Au moins les trois quarts des membres du CC doivent être de nationalité suisse. Les membres du TA ne peuvent faire partie ni du CC, ni de la commission compétitions</p>			
20	<p><b>A Assemblée des délégués (AD)</b></p> <p>L'AD se réunit chaque année en séance ordinaire dans le courant du premier semestre.</p> <p>Une assemblée extraordinaire est convoquée à la demande du président central ou de la majorité des membres du CC ou d'au moins un cinquième des sections en formulant des motions précises.</p> <p>L'AD est convoquée et dirigée par le président central ou son suppléant. Le président de l'AD partage en cas d'égalité des voix. Le CC assiste à l'AD. Lors de l'AD, les membres du CC n'ont pas le droit de vote.</p>	16	<p><b>A Assemblée des délégués (AD)</b></p> <p>L'AD se réunit chaque année en séance ordinaire dans le courant du premier semestre.</p> <p>L'AD est convoquée et présidée par le président central ou son remplaçant. Ce dernier décide de l'issue d'un vote en cas d'égalité des voix. Les membres du CC n'ont pas le droit de vote lors de l'AD et ne peuvent représenter aucune section.</p> <p>Une assemblée extraordinaire est convoquée à la demande du président central, de la majorité des membres du CC ou d'au moins un cinquième des sections en faisant connaître leurs motions.</p>	<p>Meilleure formulation (contenu identique)</p>
21	<p>La date de l'AD ordinaire doit être annoncée dans la Revue suisse des échecs au moins trois mois à l'avance, en indiquant le délai pour déposer des motions. Pour une assemblée extraordinaire, le délai pour annoncer la date de l'AD peut être exceptionnellement réduit à un mois. La forme de la publication peut être adaptée aux circonstances.</p>	17	<p>La date de l'AD ordinaire doit être annoncée dans la Revue Suisse des Echecs ou sur le site internet au moins trois mois à l'avance, en indiquant le délai pour déposer les motions. Pour une Assemblée extraordinaire, le délai pour annoncer la date de l'AD peut être réduit à un mois.</p>	<p>Adaptation à la situation actuelle</p> <p>Prise en compte des nouveaux médias</p> <p>Note: Est publié dans les deux médias. Le respect du délai concerne le premier.</p>

22	Les motions de sections, de membres d'honneur ou d'un groupe d'au moins cinq membres individuels, à l'intention de l'AD ordinaire, doivent être adressées par écrit <b>au siège de la FSE</b> au moins deux mois avant l'assemblée. Seules seules recevables des motions tombant dans les domaines de compétence de l'AD. Les motions peuvent être assorties d'une brève motivation.	18	Les motions des sections, des membres d'honneur ou d'un groupe d'au moins cinq membres individuels, à l'intention de l'AD ordinaire, doivent être adressées par écrit au président central au moins deux mois avant l'assemblée. Seules sont recevables des motions tombant dans les domaines de compétence de l'AD. Les motions peuvent être accompagnées d'une brève motivation. <b>L'assemblée ne se prononcera pas sur les motions qui n'ont pas été déposées dans les délais, à l'exception des demandes de modification sur les sujets mis à l'ordre du jour.</b>	Précision
23	L'ordre du jour de l'AD doit être publié au moins un mois avant la date de réunion de l'assemblée. La documentation comprenant les rapports annuels du président central et du caissier, ainsi que les comptes annuels, le rapport des réviseurs, le budget et les motions doit être transmise aux sections et aux membres d'honneur au moins un mois avant l'assemblée. <b>Les autres rapports annuels, ainsi que les motions sont disponibles et peuvent être téléchargés sur le site Internet au moins un mois avant l'assemblée. Cette documentation, ainsi que d'autres documents, sont disponibles et peuvent être téléchargés sur le site Internet au moins un mois avant l'assemblée.</b>	19	L'ordre du jour de l'AD doit être publié au moins un mois avant la date de l'assemblée. La documentation comprenant les rapports annuels du président central et du caissier, ainsi que les comptes annuels, le rapport des réviseurs, le budget et les motions doit être transmise aux sections et aux membres d'honneur au moins un mois avant l'assemblée. <b>Cette documentation, ainsi que d'autres documents, sont disponibles et peuvent être téléchargés sur le site Internet au moins un mois avant l'assemblée.</b>	Formulation plus générale  Abandonné, du fait que, depuis lors, chacun a la possibilité d'accéder à Internet et de télécharger depuis le site de la FSE.
24	Le nombre de voix à l'AD est fixé selon l'échelle suivante: • 1 voix pour 1 – 20 membres • 2 voix pour 21 – 50 membres • 3 voix pour 51 – 80 membres • 4 voix pour 81 – 110 membres • 5 voix pour 111 – 140 membres • 6 voix pour 141 – 170 membres • 7 voix pour 171 – 200 membres, etc. Est déterminant pour le calcul du nombre des voix d'une section <b>le nombre de cotisations centrales payées pour l'année en cours.</b>	20	Le nombre de voix à l'AD est fixé selon l'échelle suivante: • 1 voix pour 1 – 20 membres • 2 voix pour 21 – 50 membres • 3 voix pour 51 – 80 membres • 4 voix pour 81 – 110 membres • 5 voix pour 111 – 140 membres • 6 voix pour 141 – 170 membres • 7 voix pour 171 – 200 membres, etc. Est déterminant pour le calcul du nombre des voix d'une section le nombre de membres à fin avril. Seuls les membres dont ladite section est la section principale sont comptabilisés. Les membres d'une section à titre secondaire ne sont ainsi pas pris en compte. Les sections qui ne se sont pas acquittées	Précision, encore précisé le 3.4.2017 par le CC

	<p>des cotisations de leurs membres sont privées de leur droit de vote.</p>	
25	<p>Chaque délégué doit être légitimé comme représentant d'une section. Chaque section peut se faire représenter par une autre section de son choix au moyen d'une procuration écrite qui sera remise au président de l'AD. Toutefois, une section ne peut représenter plus d'une autre section. Les membres d'honneur, de même que les membres individuels, ne peuvent pas se faire représenter.</p>	<p>Chaque délégué doit être légitimé comme représentant d'une section. Chaque section peut se faire représenter par une autre section de son choix au moyen d'une procuration écrite qui sera remise au président de l'AD. Toutefois, une section ne peut représenter plus d'une autre section. Les membres d'honneur et les membres individuels ne peuvent pas se faire représenter.</p>
26	<p>Les membres individuels présents à l'AD désignent un délégué dont le nombre de voix se calcule selon l'échelle de l'article 24.</p>	<p>Les membres individuels présents à l'AD désignent un délégué dont le nombre de voix se calcule selon l'échelle de l'article 20.</p>
27	<p>Chaque membre d'honneur de la FSE dispose d'une voix à l'AD.</p>	<p>Chaque membre d'honneur de la FSE dispose d'une voix à l'AD.</p>
28	<p>Les objets suivants sont de la compétence de l'AD:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>approbation</b> du procès-verbal de la dernière AD</li> <li>• <b>audition</b> du rapport annuel du président central, des présidents des commissions ainsi que du président du TA, <b>des comptes et du rapport du SR</b></li> <li>• <b>décision concernant les propositions du SR et décharge</b> au CC</li> <li>• approbation du budget annuel</li> <li>• fixation de la cotisation annuelle</li> <li>• éléction du président central et des autres membres du CC</li> <li>• éléction des membres du SR</li> <li>• éléction du président et des autres membres du TA</li> <li>• nomination de membres d'honneur</li> <li>• traitement des recours <b>contre l'exclusion de sections ou de membres individuels et contre le refus de l'admission de sections</b></li> </ul> <p>Décisions concernant:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>création ou dissolution d'un secrétariat permanent</b></li> <li>• les motions du CC</li> <li>• les motions des sections, des membres d'honneur et des membres individuels</li> <li>• les plans de tournoi du championnat suisse par équipes et du championnat suisse par groupes</li> </ul>	<p>Les objets suivants sont soumis à l'AD:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>réception</b> du rapport annuel du président central, des présidents des commissions ainsi que du président du TA</li> <li>• <b>réception</b> du rapport du SR</li> <li>• décharge au CC</li> <li>• fixation de la cotisation annuelle</li> <li>• fixation du montant de la licence</li> <li>• approbation du budget annuel</li> <li>• éléction du président central et des autres membres du CC</li> <li>• éléction des membres du SR</li> <li>• éléction du président et des autres membres du TA</li> <li>• organisation du Championnat suisse par équipes et du Championnat suisse par groupes</li> <li>• nomination des membres d'honneur</li> <li>• traitement des recours</li> <li>• <b>décision sur</b> les motions du CC</li> <li>• <b>décision sur</b> les motions des sections, des membres d'honneur et des membres individuels</li> <li>• <b>décision sur</b> les modifications des statuts</li> <li>• décision relative à la dissolution de la FSE</li> </ul> <p>Formulation plus correcte</p> <p>Nouveau</p> <p>Suite correcte</p> <p>Ce qui est inutile est biffé</p> <p>Formulation plus correcte</p> <p>Formulation plus correcte</p> <p>Du ressort du TA (<b>séparation des pouvoirs</b>)</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• la <b>charte fonctionnelle du TA</b></li> <li>• modification des statuts</li> <li>• décision relative à la dissolution de la FSE</li> </ul> <p>L'AD peut charger le CC de faire une étude ainsi qu'un rapport à la prochaine AD concernant des domaines relevant de la compétence du CC.</p>	25	<p>L'AD peut charger le Comité central de faire une étude concernant des mesures relevant de sa compétence et d'en faire un rapport lors de la prochaine AD.</p>	Meilleure formulation
29	<p>Les votations et élections se font à main levée, à moins que l'assemblée n'ait décidé à la majorité <b>simple</b> des suffrages <b>exprimés</b>, de procéder au vote à bulletin secret.</p> <p>Les élections se font au premier tour à la majorité absolue des voix <b>exprimées</b> valables et, le cas échéant, à la majorité relative lors des tours suivants.</p> <p>Les <b>votations</b> se font à la majorité des voix <b>exprimées</b> valables. Sont réservées les dispositions légales ou statutaires qui en disposent autrement, <b>en particulier les articles 16, 57 et 58 des statuts</b>.</p>	25	<p>Les votes et élections se font à main levée, à moins que l'assemblée n'ait décidé, à la majorité <b>relative</b> des suffrages, de procéder au vote à bulletin secret.</p> <p>Les élections se font au premier tour à la majorité absolue des voix valables et, le cas échéant, à la majorité relative lors des tours suivants.</p> <p>Les votes se font à la majorité relative des voix valables. Sont réservées les dispositions légales ou statutaires qui en disposent autrement.</p> <p>Les <b>modifications apportées aux statuts ainsi que la dissolution de la FSE ne peuvent être approuvées par l'AD qu'avec une majorité des deux-tiers des voix présentes.</b></p>	Formulation plus correcte, ce qui est inutile est biffé
30	<p><b>B Comité central (CC)</b></p> <p>Le CC est composé du président central, <b>du responsable central des finances et cinq resp. six</b> membres.</p>	26	<p><b>B Comité central (CC)</b></p> <p>Le CC est composé du président central et de <b>six (au minimum) à huit autres membres (au maximum)</b>.</p>	<p><b>Changements:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Caissier pas mentionné explicitement</li> <li>- Possibilité jusqu'à 9 membres au CC afin de pouvoir mieux répartir les tâches.</li> </ul>
31	<p>Les membres du CC sont élus pour une période de deux ans; ils sont rééligibles. Un membre du CC ne peut toutefois être président central durant plus de trois périodes administratives consécutives (six ans).</p>	27	<p>Les membres du CC sont élus pour une période de deux ans; ils sont rééligibles. Un membre du CC ne peut toutefois être président central durant plus de trois périodes administratives consécutives (six ans).</p>	

32	<p>Le président central et le <b>responsable central des finances</b> sont élus à leurs fonctions. Pour les autres charges, le CC se constitue soi-même.</p> <p>Il y a lieu de tenir compte de la <b>représentation des différentes régions linguistiques</b>.</p> <p>Les membres du CC qui se retirent durant la période administrative sont remplacés par le CC, avec effet jusqu'à la prochaine AD.</p> <p>Le CC établit un règlement interne ou des cahiers des charges, précisant son organisation interne ainsi que le domaine d'activité et les obligations de ses bureaux et commissions.</p> <p>Les présidents des bureaux et des commissions doivent <b>renseigner périodiquement le CC sur leur activité</b>.</p>	<p>28</p> <p>Le président central est élu dans cette fonction par l'AD. Pour les autres charges, le CC se constitue lui-même.</p> <p>Les membres du CC qui se retirent durant la période administrative sont remplacés par le CC, avec effet jusqu'à la prochaine AD. <b>Il en est de même pour les postes vacants.</b></p>	<p><b>Changements:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Caissier pas mentionné explicitement</li> <li>- Le CC peut aussi se compléter</li> </ul> <p>Abandon des vœux qui sont réalisés selon les possibilités mais qui ne sont pas toujours possibles.</p> <p>Déplacé au nouvel art. 30</p>
33	<p>Le CC se réunit aussi souvent que nécessaire pour la conduite des affaires. Il est convoqué par le président central ou à la demande d'au moins trois membres du CC. Le CC peut prendre des décisions par voie de circulation.</p>	<p>29</p> <p>Le CC se réunit aussi souvent que le nécessite la conduite des affaires. Il est convoqué par le président central ou à la demande d'au moins trois membres du CC. Le CC peut prendre des décisions par voie de circulaire. Un procès-verbal de décisions est rédigé lors de chaque réunion du CC, il contient également les décisions prises par voie de circulaire depuis la dernière séance.</p> <p>Le CC peut prendre une décision lorsqu'au moins la moitié de ses membres sont présents. Il se prononce et accomplit ses votes à la majorité relative des membres présents. En cas d'égalité de voix, le président a le pouvoir de décision.</p>	<p>Repris de l'ancien art. 35 et complété.</p>
34	<p><b>Au CC incombent les tâches suivantes:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• direction de la FSE et représentation vis-à-vis des tiers</li> <li>• préparation et convocation de l'AD; fixation de son ordre du jour</li> <li>• exécution des décisions de l'AD</li> <li>• contrôle de l'observation des statuts de la FSE et approbation des statuts des sections</li> <li>• admission de sections et décision concernant les propositions d'exclusion selon les statuts</li> <li>• administration des biens de la FSE, conservation des archives, de la bibliothèque et du matériel</li> <li>• élaboration du rapport annuel sur l'activité de la FSE</li> <li>• établissement des comptes annuels et du budget</li> <li>• décision concernant les manifestations échevonnées mentionnées aux art. 2 et 3, qu'elles soient organisées par</li> </ul>	<p>30</p> <p>Le CC dirige la FSE et la représente à l'extérieur. Parmi ses tâches figurent en particulier:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• préparation et conduite de l'AD</li> <li>• exécution des décisions de l'AD</li> <li>• désignation de la représentation de la FSE auprès de Swiss Olympic, l'ECU et la FIDE</li> <li>• administration des biens de la FSE, conservation des archives, de la bibliothèque et du matériel</li> <li>• rédaction du rapport annuel d'activités de la FSE</li> <li>• élaboration des comptes annuels et du budget</li> <li>• élaboration de prescriptions pour les tournois et des règlements, sous réserve des compétences de l'AD</li> <li>• publication de la Revue Suisse des Echecs</li> <li>• gestion du site internet de la Fédération</li> </ul>	<p>Nouvelle formulation, Abandon des mentions d'énumérations explicites, qui ont été remplacés par des formulations générales (anciens art. 2 et 3)</p>

	<p>la FSE elle-même ou en collaboration avec les sections ou organisateurs qui en assurent l'exécution</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• mise au point de prescriptions pour les tournois et de règlements, sous réserve des compétences de l'AD</li> <li>• publication de la Revue Suisse des Echecs</li> <li>• liquidation de toutes affaires qui ne sont pas de la compétence de l'AD ou d'un autre organe de la FSE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• formation et désignation des délégations</li> <li>• direction du secrétariat permanent et des autres départements</li> <li>• engagement et gestion des collaborateurs</li> <li>• réalisation de toutes les tâches qui ne sont pas de la compétence de l'AD ou d'un autre organe de la FSE</li> <li>• Le CC élabore un règlement spécial ou un cahier des charges sur son organisation interne, ainsi que sur les domaines d'activités et les tâches de ses dicastères, comités et commissions.</li> </ul>	<p>Repris de l'ancien art. 32 et reformulé</p>
35	<p><b>Le CC prend ses décisions et procède à ses élections à la majorité simple des membres présents.</b>  <b>En cas d'égalité des voix, la voix du président départage.</b></p>		<p>Déplacé au nouvel art. 29</p>
36	<p>La FSE est juridiquement engagée par la signature collective du président central ou du vice-présidents et d'un second membre du CC. <b>Le caissier central a la signature individuelle pour traiter les affaires courantes de la caisse.</b></p>	<p>La FSE est juridiquement engagée par la signature collective du président central ou du vice-président et d'un second membre du CC.</p>	
37	<p><b>C Secrétariat permanent</b>  <b>L'AD peut décider de la création d'un secrétariat permanent.</b>          Le secrétariat permanent est dirigé par un responsable élu par le CC.  <b>Les compétences du responsable et les responsabilités du secrétariat permanent sont définies dans un cahier de charge édicté par le CC.</b>          Le responsable est engagé ou mandaté par la FSE.  <b>Il a le droit de siéger au Comité central avec voix consultative et avec droit de proposition. Il peut être mis un terme au contrat du travail ou de mandat par le CC ou l'AD.</b></p>	<p><b>C Secrétariat permanent et départements</b>          Le secrétariat permanent et les départements sont dirigés par le secrétaire permanent ou des responsables élus par le CC. Leurs tâches sont définies dans des cahiers des charges édictés par le CC.          Le secrétaire permanent et les collaborateurs spécialisés sont engagés et mandatés par la FSE. Ils peuvent être invités à siéger au Comité central avec voix consultative et droit de proposition.</p>	<p>Biffé. Sera précisé dans le règlement administratif.</p>
	<p><b>D Ressources</b></p>	<p><b>D Commissions</b></p>	<p>Adaptation à la situation actuelle</p> <p><b>Nouveau:</b> séances du CC sans invitation à ceux qui ont une voix consultative possibles.</p>

38	<p>Le CC distribue les tâches suivantes à des ressorts et il publie un organigramme</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• sport de compétition</li> <li>• promotion de l'élite</li> <li>• promotion des jeunes talents</li> <li>• tournois des jeunes</li> <li>• formation des arbitres, des chefs d'équipes et des directeurs de tournoi</li> <li>• formation des entraîneurs et des animateurs de jeunesse</li> <li>• formation des fonctionnaires de la fédération et des sections</li> <li>• tournois de la fédération</li> <li>• arbitrage</li> <li>• ratings (liste de classement; transmission des résultats à la FIDE)</li> <li>• contact avec les organisateurs des tournois</li> <li>• agenda et coordinations des dates</li> <li>• information et communication</li> <li>• médias et présence public</li> <li>• logistique et informatique</li> <li>• administration et finances</li> <li>• gestion des membres</li> <li>• gestion du matériel</li> <li>• contact avec Swiss Olympic et des autres fédérations de sport</li> <li>• publicité et sponsoring</li> <li>• production des publications de la FSE</li> <li>• marketing (but : propagation du sport des échecs en Suisse)</li> <li>• contact avec les sections et les fédérations régionales</li> <li>• contact avec des écoles et des instances officielles</li> </ul> <p>Le CC peut selon les besoins créer des sous-commissions. Au cas où il existe un secrétariat permanent, il peut confier à ce dernier des tâches normalement dévolues aux commissions. Les commissions permanentes sont toujours dirigées par un membre du CC. Des non-membres du CC peuvent faire partie des commissions ou diriger une sous-commission.</p>	33	<p>Les commissions engagées par le CC ainsi que les informations importantes concernant leurs tâches sont diffusées sur le site internet.</p>	Simplification
39	<p>Les commissions sont subordonnées au CC dans le cadre de la délégation de compétence octroyée par les statuts, les règlements ou les cahiers de charge.</p>			Inutile, car c'est de toute façon le cas. N'a pas besoin d'être mentionné.



(40-44)	(wurden mit Neuformulierung Art.38 gelöscht)			Abandonné, du fait de la nouvelle numérotation.
45	<b>E Service de révision (SR)</b> Le service de révision est composé de deux réviseurs et d'un suppléant qui sont élus par l'AD pour un mandat de deux ans. Ils sont rééligibles. Toutefois, le réviseur qui est le plus longtemps en fonction doit être remplacé à chaque nouvelle période.	34	<b>E Service de révision (SR)</b> Le service de révision est composé de deux réviseurs <b>compétents</b> et d'un suppléant élus pour un mandat de deux ans. Ils sont rééligibles. Toutefois, le réviseur qui est le plus longtemps en fonction doit être remplacé à chaque nouvelle période.	L'instance d'élection est déjà mentionnée au nouvel art. 24.
46	Le service de révision doit contrôler les livres et la caisse de la FSE au moins une fois par année. Il doit présenter un rapport écrit à l'AD sur les constatations faites et lui soumettre des propositions.	35	Le service de révision doit contrôler les livres et la caisse de la FSE au moins une fois par année. Il doit présenter un rapport écrit à l'AD sur leurs constatations et lui soumettre des propositions.	
47	<b>F Tribunal arbitral (TA)</b> Le TA se compose d'un juriste, fonctionnant comme président et de cinq à huit autres membres. Ils sont élus pour une période de deux ans. Les membres sont rééligibles. <b>La procédure est déterminée par une charte fonctionnelle du TA adaptée par l'AD.</b> Le TA tranche définitivement à trois des recours déposés contre les décisions des directeurs des tournois organisés par la FSE et mentionnés dans la charte fonctionnelle du TA. <b>Il peut être aussi désigné comme instance de recours pour d'autres tournois qui dépassent le cadre de la section.</b>	36	<b>F Tribunal arbitral (TA)</b> Le TA se compose d'un juriste fonctionnant comme président et de cinq à huit autres membres. Ils sont élus pour une période de deux ans. Les membres sont rééligibles. <b>Le TA élabore un règlement arbitral.</b> Le TA se prononce définitivement à trois membres sur les recours déposés contre les décisions des directeurs des tournois organisés par la FSE et mentionnés dans la charte fonctionnelle du TA. <b>Les membres du TA ne doivent faire partie du CC, ni de la Commission des tournois.</b>	Dans le sens de la <b>séparation des pouvoirs</b> .  L'activité du TA doit se limiter au cadre de la FSE.  Dans le sens de la <b>séparation des pouvoirs</b> .
48	<b>IV. Finances</b> Les ressources de la FSE comprennent: • les cotisations annuelles des sections et des membres individuels • <b>les revenus du patrimoine</b> • le produit de la vente de matériel d'échecs • les contributions de sponsors • les cotisations des membres donateurs et les dons • les allocations à affectation spéciale de fonds séparés • d'autres apports	37	<b>IV. Finances</b> Les ressources financières de la FSE comprennent: • les cotisations annuelles des sections et des membres individuels • <b>les taxes de licences</b> • le produit de la vente de matériel d'échecs • les contributions de sponsors • les cotisations des membres donateurs et les dons • les montants à affectation particulière issus d'autres fonds • d'autres apports	Adaptation à la situation actuelle

49	<p>Les cotisations annuelles et les taxes de licence servent à atteindre les buts de la Fédération. Elles sont fixées chaque année par l'AD.</p> <p>Le CC peut décider de conditions particulières pour la cotisation des jeunes gens de moins de 20 ans, ainsi que pour celle des membres d'une même famille.</p> <p><b>Les cotisations annuelles font l'objet d'une facture établie par le caissier central sur la base des listes de l'année précédente, mises à jour selon les dernières formules de mutation. Elles sont à payer jusqu'à fin avril. Dès la remise des mutations, les factures sont établies au fur et à mesure des admissions. Les sections et les membres individuels en retard dans le paiement de leurs cotisations seront privés du droit de vote à l'AD. Un membre de plusieurs sections ne paie sa cotisation que par l'intermédiaire de l'une d'entre elles.</b></p> <p>Un membre annoncé après le 30 juin ne paie que la demi-cotisation annuelle, mais l'entier de sa taxe de licence. Les membres annoncés après le 15 novembre paient la cotisation et la taxe de licence de l'année suivante.</p> <p>Les membres d'honneur de la FSE sont dispensés de toute cotisation.</p>	<p>Les cotisations annuelles et les taxes de licence servent à atteindre les buts de la Fédération. Elles sont fixées chaque année par l'AD.</p> <p>Le CC peut décider de conditions particulières pour la cotisation des jeunes de moins de 20 ans, ainsi que pour celle des membres d'une même famille.</p> <p>Un membre de plusieurs sections ne paie sa cotisation que par l'intermédiaire de l'une d'entre elles.</p> <p>Les membres d'honneur de la FSE sont dispensés de toute cotisation.</p>	<p>Le mode d'opération ne doit pas faire partie des statuts</p>
50	<p>Le CC peut accorder des réductions de cotisations à de nouvelles sections, financièrement faibles, pour une durée de trois ans au maximum.</p>		Abandonné
51	<p>Les membres des organes de la FSE travaillent en principe à titre honorifique. Les membres du CC, les membres des commissions, les membres du SR et les membres du TA sont toutefois dédommagés par la caisse centrale des frais résultant de leur activité au service de la FSE.</p> <p>En outre, les membres du CC et des commissions qui accomplissent les tâches administratives proprement dites ont droit à une modeste indemnité.</p> <p>Le CC édicte des directives fixant ces indemnités ainsi que le mode de remboursement des frais. Des honoraires ou indemnités qui dépasseraient les frais effectifs seront justifiés à part dans les comptes annuels.</p> <p>Le remboursement des frais des délégués est du ressort de leur section.</p>	<p>Les membres des organes de la FSE travaillent en principe à titre bénévole. Les membres du CC, les membres des commissions, les membres du SR et les membres du TA sont toutefois remboursés pour les frais résultant de leur activité au service de la FSE. <b>Le CC peut décider d'attribuer des indemnités pour des fonctions particulières.</b> Le CC édicte des directives fixant ces indemnités ainsi que le mode de remboursement des frais.</p>	Simplification

52	Les engagements de la FSE ne sont garantis que par son avoir social.	40	Les engagements de la FSE ne sont garantis que par son avoir social.		
53	En principe une dépense ne peut être faite que si elle est prévue au budget. D'éventuels dépassements de crédit ou d'éventuelles dépenses non portées au budget doivent être soumis en temps utile au CC qui aura à les approuver et à les cautionner. En cas d'un grossier manquement à ce devoir d'avis, le CC peut refuser de mettre ces frais à charge de la caisse centrale.	41	En principe une dépense ne peut être faite que si elle est prévue au budget.		Simplification
53a	La FSE peut prélever une surtaxe pour frais additionnels sur toutes factures ayant donné lieu à plus d'une sommation. Le montant de la surtaxe est fixé par le CC.				Le mode d'opération ne doit pas faire partie des statuts
54	<b>V. Revue suisse des échecs</b> La FSE publie la Revue suisse des échecs comme organe officiel de la Fédération. La Revue suisse des échecs est distribuée gratuitement à tous les membres et elle tient compte équitablement de nos langues nationales.	42	<b>V. Organes de publication</b> Le site internet de la Fédération et la Revue Suisse des Echecs sont les organes de publication officiels de la FSE. Ils sont gratuits pour les membres et tiennent compte de façon appropriée des langues nationales. Le CC désigne la rédaction des organes de publication officiels.		Nouveau titre (adaptation à la situation actuelle) Adaptation à la situation actuelle
55	Le CC élit un rédacteur en chef et un rédacteur adjoint. Les prescriptions détaillées concernant le champ d'action de la Revue suisse des échecs, sa publication, sa rédaction, son administration, son impression et son expédition font l'objet de conventions et règlements spéciaux.				Déplacé au nouvel art. 42
56	La Revue suisse des échecs peut aussi être distribuée à des personnes non membres de la FSE. Le CC en fixe les conditions.				Le mode d'opération ne doit pas faire partie des statuts
57	<b>VI. Dispositions finales</b> Toute modification ou adjonction aux statuts ne peut être décidée que par l'AD à la majorité des deux tiers des voix présentes.		<b>VI. Dispositions finales</b>		Déplacé au nouvel art. 25
58	La dissolution de la Fédération ne peut être décidée que par l'AD à la majorité des trois quarts de tous les délégués et, simultanément, des trois quarts de toutes les sections. Si, lors de la dissolution, il reste une fortune nette, il convient de verser cette dernière à Swiss Olympic Association ou à son éventuel successeur en tant qu'association faitière des associations sportives suisses, pour laquelle la gère en vue de la nouvelle création ultérieure d'une association d'échecs nationale. Si dans les	43	Si, lors de la dissolution, il reste une fortune nette, elle sera versée à Swiss Olympic Association ou à son éventuel successeur en tant qu'association faitière des associations sportives suisses, pour qu'elle la gère en vue de la création ultérieure d'une nouvelle association d'échecs nationale. Si, dans les dix ans qui suivent, cette association n'a pas été créée, Swiss Olympic dispose de la fortune comme bon lui semble.		Premier paragraphe atténué et déplacé au nouvel art. 25

	<p>dix ans qui suivent il n'y a pas de nouvelle création, Swiss Olympic dispose de la fortune comme bon lui semble.</p>		
	<p><b>Abschlussfloskel</b>  Ces statuts ont été adoptés le 17 juin 1995 à Berne par l'assemblée commune des délégués de la Fédération ouvrière suisse d'échecs et de la Fédération suisse des échecs qui avaient précédemment décidé de fusionner. Ils remplacent les statuts du 21.3.1981 et du 15.6.1974 des deux Fédérations existant avant la fusion, y compris leurs diverses modifications ultérieures.</p>	<p>Conclusion</p>	<p>Le préambule et la conclusion contiennent des éléments liés à la fusion des fédérations. Après 20 ans, c'est dépassé. Donc à biffer.</p>
	<p>Complétés en août 2016, selon les décisions de l'AD du 18 juin 2016.</p>	<p>Les présents statuts ont été approuvés par l'AD du 17 juin 2017. Ils remplacent les statuts adoptés le 17 juin 1995 en y apportant les présentes modifications.</p>	<p>Actualisation</p>



Karl Eggmann  
Stollen 3  
8824 Schönenberg  
eggmveka@active.ch  
Tel. 044 788 17 31

An die Geschäftsstelle  
des Schweizerischen Schachbunds  
Herrn Maurice Gisler  
Haus des Sports,  
Talgut-Zentrum 27  
3063 Ittigen

Schönenberg, 5. April 2017

### Antrag zur Statutenüberarbeitung SSB (Version März 2017)

Lieber Maurice

Zum vorliegenden Entwurf der Statutenüberarbeitung stellen die Schweizer Schach Senioren zuhanden der DV 2017 folgenden Änderungsantrag:

Neuer Artikel 20: Der letzte Satz **«Sektionen, die ihre Mitgliederbeitragsrechnungen nicht bezahlt haben, haben kein Stimmrecht.»** ist ersatzlos zu streichen.

*Begründung:*

*Diese Massnahme ist juristisch anfechtbar, da sie Rechte und Pflichten der Sektionen gegeneinander aufrechnet, die in keinem materiellen Zusammenhang stehen. Zudem bleibt die Zahlungspflicht ja auch beim Entzug des Stimmrechts bestehen. Man stelle sich vor, einem Schweizer Bürger würde das Stimmrecht entzogen, weil er seine Steuern noch nicht bezahlt hat.*

Freundliche Grüsse

Der Präsident:

Karl Eggmann

Der Aktuar:

Eugen Fleischer



125 Jahre  1875–2000  
**SCHACHKLUB LUZERN**

Schweizerischer Schachbund  
Hr. Peter Wyss, Präsident  
Arascherstrasse 43  
7000 Chur

**Antrag zu Handen DV 2017 für einen Beitrag an das Schweizer Schachmuseum**

Sehr geehrter Herr Präsident  
Geschätzte Vorstandsmitglieder,  
Werte Delegierte

Die SG Luzern stellt zu Handen der DV 2017 den Antrag, dass das Schachmuseum für seine grosse Arbeit mit einem jährlichen Beitrag von 1000 Franken (analog Problemschach, Fernschach, Seniorenschach, Gehörlosenschach) zu unterstützen sei. Das Schachmuseum unter der Leitung von Werner Rupp, erfüllt seit Jahren eine wichtige Aufgabe, nämlich das Sammeln und Archivieren wichtiger Dokumente von allen Schweizer Schachvereinen und den Schachspielern. Die Sammlung umfasst nicht Schachbücher, Schachspiele, Schachbriefmarken, Schachcomputer und Schachuhren, sondern die komplette Sammlung der Schweizer Schachzeitung, der Schachwoche und über 1000 Vereins- & Jubiläumsbroschüren, auch solcher, die bereits nicht mehr existieren oder mit andern Vereinen fusioniert haben. Zudem kommen Auszeichnungen und Urkunden von verstorbenen oder ins Altersheim dislozierten Schachsenioren. Die Bulletins der Schachsenioren, der SEM und der Schacholympiaden 1968 in Lugano und 1982 in Luzern sind dort ebenso archiviert, wie die Original-Partieformulare der vier Mannschaftsweltmeisterschaften in Luzern. Jedem Verein stellt das Museum eine Vitrine zur Verfügung, damit er sich den Besuchern präsentieren kann. Bereits sind etliche Vitrinen besetzt. Zudem verfügen das Museum über die komplette Sammlung von Viktor Kortschnoi (verstorben 2016) und der Schachbibliothek von Hans Koblet, Burgdorf (verstorben 2016). All diese Dokumente und Sammlungen bedürfen der Pflege und Platz zur Präsentation. Dieser Aufwand übersteigt das Budget des Trägervereins und so hoffen wir auf die Unterstützung der Delegierten, damit das einzigartige Schachmuseum auch weiterhin seine Aufgabe und Arbeit im Interesse der Schweizer Schachszene weiterführen kann.

**Kriens, 10. April 2017**

Schachgesellschaft Luzern

**Werner Rupp, Präsident**



## MOTIONS du CEG pour l'AD de la FSE du 17 juin

### Commentaires

Swiss Olympic permet d'obtenir des Talents Cards de niveaux national, régional et local. La FSE attribue des Talents Cards de niveaux national et régional, mais très peu de cartes sont attribuées. La politique de la FSE semble plutôt restrictive. Les limites d'âges sont aussi contraignantes (en général entre 15 et 20 ans pour le niveau national et de 13 à 18 ans pour le cadre régional).

*Voici deux comparaisons avec d'autres sports pour le nombre de cartes attribuées (situation en mars 2017).*

Rappel pour la FSE, 6000 licenciés, 36 Talents Cards :

7 cartes nationales et 29 cartes régionales

- *Waterpolo, 8000 licenciés, 110 Talents Cards :*

*42 cartes nationales, 9 cartes régionales, 59 cartes locales.*

- *Sports de patinage (sans le hockey sur glace), 9000 licenciés, 189 Talents Cards :*

*23 cartes nationales, 76 régionales, 88 locales.*

Si ces cartes ne servent pas pour obtenir du soutien de la part de Swiss Olympic, elles peuvent notamment servir pour attirer des sponsors privés et publics dans les clubs et valoriser davantage le travail de formation des clubs.

La FSE pourrait attribuer de façon un peu plus généreuse des Talents Cards sans bouleverser ses critères, simplement par une application plus souple.

Il serait bien aussi que les fédérations régionales d'échecs puissent, avec l'accord de la FSE, attribuer quelques cartes de niveau local pour les mêmes raisons.

En conséquence, le Club d'échecs de Genève propose à l'Assemblée des délégués d'accepter les deux motions suivantes :

- 1) La FSE distribue davantage de Talents Cards de Swiss Olympic de niveaux national et régional, pour encourager les jeunes en formation. Pour ce faire, le comité de la FSE décide de modifier ou non les critères d'attribution et d'étendre les limites d'âge.
- 2) La FSE autorise les fédérations régionales à attribuer des Talents Cards de niveau local. Leur nombre et leurs critères sont fixés par la FSE après discussion avec les fédérations régionales qui le souhaitent.

L'Assemblée des délégués de la FSE aura lieu le samedi, **17 juin 2017, à 14 heures** à la **Maison des sports** à Ittigen près de Berne.

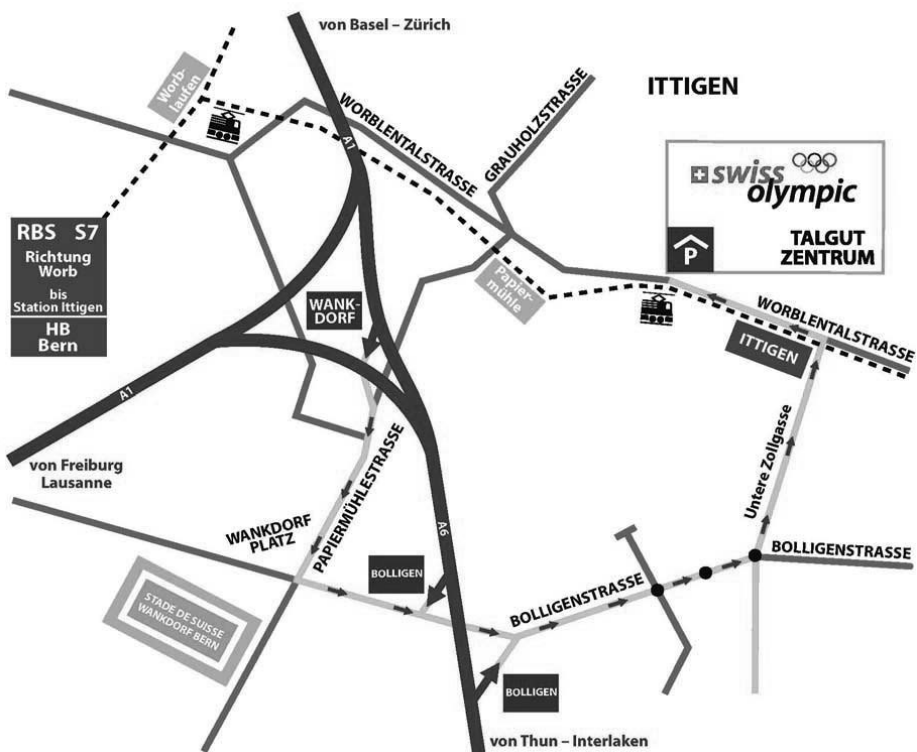
De **13.15 à 13.45 heures**, le CC invite les délégués à un **apéro**. Nous nous réjouissons d'ores et déjà de pouvoir discuter avec vous.

---

Maison des sports (Haus des Sports), Talgut-Zentrum 27, 3063 Ittigen près de Berne.

Avec les transports publics: prenez à la gare de Berne la RBS, voie 23 ou 24 direction Worb Dorf jusqu'à Ittigen, passez la passerelle et suivez les médailles olympics jusqu'à la Maison des sports.

---



---

**Druck  
moot**

die Ökodruckerei  
Druckform, Marcel Spinnler  
Gartenstrasse 10, 3125 Toffen  
031 819 90 20, [info@druckform.ch](mailto:info@druckform.ch)  
[www.Leidenschaft.ch](http://www.Leidenschaft.ch)





## RAPPORT ANNUEL DU SECRÉTARIAT PERMANENT

L'année 2016 fut marquée par le déménagement du secrétariat permanent à la Maison du Sport à Ittigen bei Bern, en lien avec le passage du siège de la FSE du canton de Vaud au canton de Berne. Au-delà des charges administratives en résultant, comme la diffusion de la nouvelle adresse de manière la plus étendue possible, les effets positifs de ce pas sont en passe de se montrer, particulièrement de par les échanges avec les voisins de l'étage (Badminton et Swiss Paralympic) et le reste des associations sportives de la Maison, avant tout Swiss Olympic, notre organisation faitière des associations sportives suisses. La visibilité accrue de la FSE est perceptible. Comme le poste spécialisé de la FSE nouvellement créé pour la relève et la formation a également son place de travail au secrétariat permanent, des possibilités d'échange de points de vue, d'aide réciproque et de suppléance ayant un effet très positif ont été formées.

De plus, tant dans sa phase de préparation que pendant le déménagement et l'établissement du secrétariat permanent, les tâches centrales de celui-ci ont été discernées.

Le secrétariat permanent, en tant qu'interlocuteur central, a pu répondre aux questions et préoccupations des membres et sections, ainsi que des organisations partenaires et autres intéressés dans de brefs délais, le cas échéant les régler ou les transmettre aux postes et personnes compétentes.

La préparation et le traitement ultérieur de l'Assemblée des délégués, des séances du Comité central tout comme le règlement des tâches plus ou moins importantes en résultant, représentaient comme chaque année une part importante du travail du secrétariat permanent.

Le secrétaire permanent a pu en tant qu'organe rendre des services au Comité central (CC) ainsi qu'à tous les dicastères.

Au sujet des fédérations régionales, le Comité central (CC) a donné le feu vert afin de poursuivre dans la direction proposée. La collaboration avec les fédérations régionales devrait être réglée de manière plus claire, avec plus de responsabilités du côté de celles-ci et de soutien de la part de la FSE, tout en accordant une autonomie la plus grande possible.

Le président central s'investira désormais dans l'élaboration des tâches et la répartition des responsabilités, en discussion avec les responsables des fédérations régionales. Ceci souligne l'importance que le Comité central donne à ce sujet.

Je remercie cordialement tous les fonctionnaires et bénévoles, ainsi que les personnes impliquées en dehors de la FSE et les joueurs d'échecs actifs de leur engagement pour la scène des échecs suisses et de leur soutien.

Maurice Gisler  
Secrétaire permanent



## **RAPPORT ANNUEL 2016/17 DU DÉPARTEMENT DE LA FORMATION ET DU SOUTIEN DE LA RELÈVE**

Le travail du département a débuté le 1er avril 2016. Les quatre lignes directrices issues de l'étude "Promotion des échecs juniors en Suisse", et considérées d'un point de vue stratégique comme particulièrement importantes, figurent en premier plan:

- Améliorer la stratégie Marketing et la communication, augmenter la visibilité, soigner l'image, affronter activement la tendance.
- Formation systématique et échange d'expériences des entraîneurs juniors
- Rendre le contact avec le jeu d'échecs plus simple et augmenter le plaisir de jouer par des entraînements adaptés aux enfants.
- Adhésion au programme de promotion Jeunesse+Sport afin d'avoir accès aux aides financières de la Confédération

Le cahier des charges du département "Formation et soutien de la relève" comporte les éléments suivants:

- Promotion des échecs juniors dans toute la Suisse
- Soutien aux clubs et fédérations régionales en tout ce qui concerne la promotion des échecs juniors
- Planification et mise en place de cours (entraîneur juniors, entraîneur et arbitre)
- Point de contact dans le domaine des échecs à l'école, pour enseignants et autorités
- Représentation de la FSE auprès de Swiss Olympic, OFSPO, réunions et séminaires
- Point de contact avec ECU/FIDE pour les échecs à l'école, la formation d'entraîneur et d'arbitre
- Responsabilité pour le budget attribué
- Planification et mise en place d'actions pour la promotion des échecs juniors et des échecs à l'école
- Occupation de la place temporaire à 20%
- Administration; représentation du secrétariat permanent
- Réalisation de concepts, check-list, modèles pour entraîneurs juniors
- Organisation des tournois juniors au niveau de la FSE
- Responsable des cadres régionaux
- Responsable des échecs des jeunes filles



- Direction du poste spécialisé Echecs J+S
  - Réalisation de la structure de formation basée sur le modèle de J+S, des bases juridiques et des objectifs de formation de la FSE (en collaboration avec J+S)
  - Perfectionnement et contrôle permanent de la structure de formation
  - Définition du contenu de la formation au sein des modules individuels
  - Création de documents spécialisés et de matériel de cours sur la base de la méthode par étapes
  - Planification et mise en place des cours de formation de base et continue des entraîneurs J+S
  - Formation de base et continue ainsi que coordination des experts et coach J+S
  - Élaboration et contrôle de standards de qualité pour les entraîneurs juniors

### Projets réalisés / Travaux conceptuels

- Film de promotion "La promotion de la relève de la Fédération suisse des échecs" (8 min): sous-titré français, italien et anglais
- Film de promotion "1<sup>re</sup> finale des jeunes filles à Soleure" (2 min)
- Plateforme de formation sur le site internet de la FSE
- Participation au congrès d'échecs des femmes et jeunes filles à Hanau: discussions au sujet d'une possible collaboration stratégique avec la jeunesse échiquéenne allemande
- "Promotion des échecs juniors en Suisse": Management Summary avec graphiques et mesures, présentation de l'étude à la London Chess Conference
- Page Facebook "Swisschess Youth Promotion"
- Rassemblement de pages vers des articles d'échecs
- Prévention des abus sexuels: collaboration avec le service spécialisé *mira* – "*osez regarder!*"
- Plans d'entraînement directeurs "Entraînement de base 1-3" et "Entraînement de haut niveau 1-3"
- Code d'honneur pour athlètes échiquéens, parents et accompagnateurs (-trices)
- Introduction du "Prix de la promotion Accentus pour l'enseignant / l'enseignante d'échecs de l'année": l'objectif est d'augmenter l'estime du public envers les enseignants et enseignantes d'échecs dont les performances sont à honorer, ainsi que de motiver la relève dans le domaine de l'enseignement des échecs. Un enseignant ou une enseignante primé(e) devrait encore être actif(-ive) dans le cadre scolaire ou l'enseignement juniors, avoir transmis les échecs aux élèves et les avoir entraîné depuis plus de trois ans dans un ou plusieurs clubs d'échecs, respectivement une ou plusieurs écoles d'échecs. Il ou elle doit également avoir contribué aux échecs à l'école ou aux échecs de club dans sa région.
- "ZV on Tour": discours lors du jubilé du 100<sup>e</sup> anniversaire du club d'échecs de Bienne

**Projets en cours:**

- Structure de la formation: groupe de travail pour la promotion de la relève
- Journal de bord d'entraînement en ligne pour les membres des cadres régionaux (Cloud)
- Brochures "Beste Schacheltern" et "Der Schweizerische Schachbund für Einsteiger"
- Lors de la réunion stratégique du Comité central du 20 janvier 2016, il a été décidé que les entraîneurs de tout niveau devaient être formés et que des standards de qualité pour les entraîneurs et écoles d'échecs devaient être introduits. Le groupe de travail "Promotion de la relève et soutien" décrit les modules pour la formation de base et la formation continue d'entraîneur juniors. En 2017, deux formations de base pour entraîneurs juniors auront lieu à Magglingen, ainsi que quatre journées de formation continue et d'information au siège du secrétariat permanent de la FSE à la Maison du Sport à Ittigen. Nous souhaitons ainsi soutenir les clubs et continuer à travailler avec persévérance à l'adhésion à Jeunesse et Sport.

**Administration:**

- Représentation du secrétariat permanent
- Organisation et mise en place de journées d'information
- Direction du Championnat suisse juniors par équipes (CSJE)
- Swiss Olympic Talents Cards
- Page de news des échecs juniors
- Exploitation des trois pages Facebook officielles de la FSE: Swisschess, Swisschess Youth Promotion et Échecs des jeunes filles Suisse

**Journées d'information et formations d'entraîneur juniors**

- Journée d'information pour arbitres et directeurs de tournois du 1<sup>er</sup> octobre 2016 à Ittigen
- Journée d'information du 7 janvier 2017 pour entraîneurs juniors: Best Practice: cours d'échecs avec accent sur le plaisir selon groupe d'âge (U6, U8, U10, U12, U14), contact avec des enfants difficiles, méthodes d'entraînement: mini-jeux, jeux de rôle, capacité de concentration, environnement d'entraînement
- Formation d'entraîneur juniors du 18 au 19 février 2017 à Magglingen avec 50 participant(e)s

Comme le travail en parallèle auprès de trois organisations d'échecs différentes demandant au minimum trois places de travail distinctes ainsi que des charges de travail irrégulières est devenu trop exigeant sur la durée, je renonce à ce poste à temps partiel (50%) avec effet au 31 août 2017. Je remercie la Fédération suisse des échecs, mes collègues de travail au secrétariat permanent, Maurice Gisler, les membres, le Comité central et vous



personnellement pour les excellentes conditions de travail, la confiance mutuelle accordée, l'implication personnelle dans tous les domaines et les rapports de travail toujours agréables.

Roberto Schenker

Poste spécialisé Formation et promotion de la relève



## RAPPORT ANNUEL 2016 DU DICASTÈRE DES COMPÉTITIONS

### **Tournois de la Fédération**

A l'occasion de son 75<sup>ème</sup> anniversaire, le Club d'échecs de Payerne organisa pour la première fois le **Tournoi fédéral (TF)**. 339 joueurs participèrent à cette édition en Suisse romande, soit 56 de plus qu'à Münchenstein l'année précédente. Ce score réjouissant fut principalement atteint en raison de l'initiative innovante du Club d'échecs de Payerne d'introduire une catégorie supplémentaire pour les juniors de moins de 1450 Elo, qui attira à elle seule 46 joueurs. Cette idée sera reprise cette année à Olten et étendue aux joueurs de tout âge de moins de 1400 Elo et non-classés.

Le **Championnat suisse individuel (CSI)** eut lieu à Flims dans le canton des Grisons. Cette édition fut la consécration de la jeunesse puisque ce sont plusieurs juniors de 20 ans qui remportèrent les titres suprêmes: MI Noël Studer remporta le titre de Champion suisse en s'imposant dans le tournoi fermé des Maîtres, WFM Laura Stoeri fut consacrée Championne suisse et FM Patrik Grandadam le meilleur junior. La seule ombre au tableau, fut la participation quelque peu décevante. Avec 294 joueurs, la limite des 300 ne fut pas dépassée alors qu'on en comptait 360 quatre ans plus tôt au même endroit. Par contre, le camp des jeunes organisé dans le cadre de la manifestation fut un énorme succès puisqu'il réunit 65 jeunes joueurs de 5 à 18 ans. Un grand coup de chapeau pour les organisateurs en faveur de la relève. Remerciements également à l'Union suisse des amis des échecs artistiques pour l'organisation d'un tournoi de résolution de problèmes ainsi qu'au comité d'organisation pour son engagement qui mit à nouveau des conditions de jeu idéales pour tous les joueurs dans la salle spacieuse de curling Waldhaus Arena. Pour la prochaine édition qui aura lieu à Grächen en Valais, un effort particulier sera fait dans le programme cadre de la manifestation ainsi que l'introduction d'une catégorie Hobby pour les joueurs de moins de 1400 Elo et non-classés. Ainsi nous espérons augmenter l'attrait de l'évènement le plus important des échecs en Suisse.

En ce qui concerne les **compétitions par équipes (CSE, CSG, TC)**, le nombre d'équipes est resté stable dans son ensemble. En CSG 2016/17, nous sommes particulièrement préoccupés par les forfaits d'équipes qui se sont produits en première ligue fédérale. Quant à la problématique des ordres d'échiquier soulevée par la motion de Payerne et par la contre-proposition de Nyon à l'assemblée des délégués l'an dernier, une analyse des résultats montre certains abus au-delà de ce que nous pouvions imaginer. Ce thème continuera d'attirer notre attention particulière durant la nouvelle saison.



Les **Championnats suisses d'échecs rapides, de blitz et d'échecs Fischer** se déroulèrent comme jusqu'à présent dans le cadre du Festival d'échecs de Bienne.

**Modifications personnelles et organisationnelles**

Gundula Heinatz a quitté la présidence de la Commission des compétitions en 2016. Je la remercie pour son excellent travail accompli et pour sa précieuse transmission des informations.

Murten, le 15 avril 2017

Philippe Zarri, responsable du dicastère des compétitions



## RESULTATE/RÉSULTATS 2016

### Schweizerische Mannschaftsmeisterschaft (SMM)/Championnat suisse par équipes (CSE)

Schweizer Mannschaftsmeister/Champion suisse par équipes

1. Zürich SG	15	45.0
2. Winterthur SG	15	42.5
3. Riehen SG	14	46.5

305 Mannschaften/équipes (Vorjahr/Année précédente 312)

### Schweizerische Gruppenmeisterschaft (SGM)/Championnat suisse par groupes (CSG)

Bundesmeister/Champion fédéral 2015/16

1. Gonzen	13	38.0
2. Schwarz-Weiss Bern	12	35.0
3. Winterthur SG	10	31.0

212 Mannschaften/équipes (Vorjahr/Année précédente 210)

Bundesmeister/Champion fédéral 2016/17

1. Lyss-Seeland 1	13	36.0
2. Gonzen 1	9	36.5
3. Nyon 1	9	29.5

210 Mannschaften/équipes (Vorjahr/Année précédente 212)

### Schweizerische Einzelmeisterschaft (SEM)/Championnat suisse individuel (CSI)

Schweizer Meister/Champion Suisse

1. IM Noël Studer	6.0
2. IM Roland Lötscher	5.5
3. GM Yannick Pelletier	5.5

Schweizer Meisterin/Championne Suisse

1. WFM Laura Stoeri	6.0	42.0
2. WFM Lena Georgescu	5.5	42.0
3. WIM Gundula Heinatz	5.0	40.5

Schweizer Seniorenmeister/Champion suisse senior

1. FM Patrick Hugentobler	5.5
2. Benjamin Huss	4.5
3. Manfred Gosch	3.5

Schweizer Juniorenmeister/Champion suisse des juniors

1. FM Patrik Grandadam	6.0	42.0	(nach Stichkampf / après match de barrage)
2. WFM Laura Stoeri	6.0	39.0	
3. FM Fabian Bänziger	5.5	44.5	

294 Teilnehmer/participants (Vorjahr/Année précédente 315)



**Bundesturnier (BT)/Tournoi fédéral (TF)**

Bundesmeister/Champion fédéral

1. IM Andreas Huss	5.0	27.0	
2. Nicolas Curien	5.0	25.5	157.0
3. Simon Stoeri	5.0	25.5	156.0

339 Teilnehmer/participants (Vorjahr/Année précédente 283)

**Team-Cup (TC)**

Team-Cup-Sieger/Vainqueur de la Team-Cup 2015/16

1. Echallens 1

2. Birseck Nemet (Birseck)

Halbfinalisten/Demi-finalistes : GEL Espoir 1 (Lausanne Grand Echiquier), Nimkinger 1 (Zürich Nimzowitsch)

48 Mannschaften/équipes (Vorjahr/Année précédente 43)

Team-Cup-Sieger/Vainqueur de la Team-Cup 2016/17

1. Solothurn Krumm Turm (Solothurn SK)

2. Réti Blitzmob (Zürich Réti ASK)

Halbfinalisten/Demi-finalistes : Fribourg Sarine, Martigny

: Fribourg Sarine, Martigny

43 Mannschaften/équipes (Vorjahr/Année précédente 48)

**Schweizerische Rapidmeisterschaft/Championnat suisse d'échecs rapides**

Schweizerischer Rapidmeister/Champion suisse d'échecs rapides

1. GM Alexandra Kosteniuk	7.0	51.0	378.5
2. FM Vjekoslav Vulevic	6.0	40.0	333.5
3. FM Fabrizio Patuzzo	6.0	38.5	326.5

147 Teilnehmer/participants (Vorjahr/Année précédente 115)

**Schweizerische Blitzschachmeisterschaft/Championnat suisse de blitz**

Schweizerischer Blitzschachmeister/Champion suisse de blitz

1. FM Patrik Grandadam	8.5	99.5
2. FM Avni Ermeni	8.0	93.5
3. Alexander Lipecki	8.0	84.5

128 Teilnehmer/participants (Vorjahr/Année précédente 106)

**Schweizerische Fischerschachmeisterschaft/Championnat suisse d'échecs Fischer**

Schweizerischer Fischerschachmeister/Champion suisse d'échecs Fischer

1. FM Marco Lehmann	4.5	28.0
2. Florian Schiendorfer	4.5	24.0
3. Kambez Nuri	4.0	30.5

38 Teilnehmer/participants (Vorjahr/Année précédente 24)

Philippe Zarri, Verantwortlicher des Ressorts Turniere



## RAPPORT ANNUEL DU DICASTÈRE DU SPORT D'ÉLITE

### **Olympiades du 1er au 13 septembre à Bakou (AZE)**

Les dames ont atteint de justesse leur rang de départ, sans totalement convaincre. Il sera de plus en plus difficile pour des amateurs de s'affirmer en milieu professionnel. Les hommes se sont clairement mieux classés que leur rang de départ, mais ont toutefois malheureusement raté une occasion de faire un bond en avant lors de leur dernière ronde contre le Paraguay. Yannick Pelletier s'est une fois de plus montré en meneur d'équipe souverain; il a à nouveau vaincu un joueur de classe mondiale en la personne de Richard Rapport. Les entraîneurs des équipes masculine et féminine étaient Michael Prusikin, respectivement Werner Hug.

### **Mitropa-Cup du 19 au 27 juin à Prague (CZE)**

Les dames furent à même de dépasser leur rang de départ grâce à la très bonne performance de Monika Seps au premier échiquier. Les hommes ont répondu aux attentes. Ont particulièrement su convaincre: Sebastian Bogner, avec une performance sensationnelle à 2700, et Oliver Kurmann. Les deux équipes étaient dirigées par Werner Hug.

### **Bodenseecup du 22 au 24 avril à Bregenz (AUT)**

La victoire est revenue à l'équipe de Suisse. Le meilleur joueur de cette équipe globalement convaincante fut Oliver Kurmann avec 2,5 points sur 3 parties.

### **Championnat d'Europe individuel du 12 au 25 mai à Gjakovo (KOS)**

La Suisse était représentée par Sebastian Bogner, Noel Studer et Gabriel Gähwiler. Alors que Sebastian Bogner n'a pas brillé, Noel Studer et Gabriel Gähwiler se sont classés nettement au-dessus de leur rang de départ.

### **Accentus Young Masters du 5 au 14 avril à Bad Ragaz**

La fondation Accentus Echecs Suisse a gracieusement rendu possible ce tournoi de GM comme occasion d'entraînement pour les joueurs locaux.

Le meilleur des cinq Suisses fut clairement Noel Studer, qui avec son excellent troisième rang obtint une norme de Grand Maître. Le tournoi fut remporté par l'Allemand Matthias Blüebaum.

### **Championnat du monde des étudiants du 9 au 15 avril à Abu Dhabi (UAE)**

La délégation suisse de quatre joueurs (une dame et trois hommes) lutta avec malchance et termina juste en dessous des attentes; la concurrence internationale est également très forte chez les étudiants.

Le chef de la délégation était Felix Hindermann.

### **Olympiades U16 du 22 au 29 juillet à Poprad-Tatry (SVK)**

La FSE put participer à ce tournoi pour la première fois depuis plusieurs années. L'équipe suisse était en situation difficile et rata le rang de départ; la participation fut toutefois très précieuse pour tous les joueurs de l'équipe. Markus Regez officiait comme entraîneur.

**Championnat du monde U20 du 8 au 21 août à Bhubaneswar (IND)**

Patrik Grandadam termina sa période junior sur une bonne performance, alors que Noel Studer rencontra des difficultés. Ceci particulièrement contre les nombreux joueurs indiens considérés comme sous-évalués d'un point de vue européen, contre qui il ne réussit grand chose. Les deux Suisses étaient suivis et préparés par Sebastian Bogner.

**Championnat du monde U14-U18 du 22 septembre au 3 octobre à Khanty-Mansiysk (RUS)**

Aucun représentant de la Suisse au départ.

**Championnat du monde U8-U12 du 19 au 30 octobre à Batumi (GEO)**

La FSE était représentée par une mini-délégation. Menés par Markuz Regez, deux garçons U10 et un garçon U12 ont participé. Noah Fecker (U12) s'est honorablement battu, tandis que les deux plus jeunes joueurs n'ont pas montré leur meilleure forme pour leur première participation à ce niveau.

La supériorité des jeunes joueurs d'Asie et d'Outre-mer était impressionnante; les États-Unis ont particulièrement rattrapé leur retard.

**Championnat d'Europe U8-U18 du 18 au 27 août à Prague (CZE)**

La FSE était, dû à la renonciation au championnat du monde U14-U18, représentée par une grande délégation; six filles et neuf garçons participèrent, dont deux, respectivement quatre nouveaux. Lena Georgescu (U18, 10<sup>e</sup> rang) et Fabian Bänziger (U14, 11<sup>e</sup> rang) furent les plus brillants parmi les Suisses; Angie Pecorini (U14) et Thomas Goldie (U16) ont cependant également fait de bonnes performances. Pour les autres, l'important était surtout d'acquiescer de l'expérience au niveau international; ombre et lumière ont alterné.

Les entraîneurs étaient Artur Jussupow, David Burnier, Nico Georgiadis et Kambez Nuri; la délégation était menée par Rahel Umbach.

**Tournoi par équipes juniors du 22 au 24 avril à La-Tour-de-Peilz**

Sur invitation de la Fondation de jeunesse, deux filles et quatre garçons eurent l'occasion de se mesurer à l'Allemagne, la France et l'Italie en compétition par équipes. Les Suisses durent se contenter de la quatrième place, contribuant toutefois au succès final de l'Allemagne par leur surprenante victoire contre les forts Français.

**Formation des cadres**

Les cadres des dames et des hommes se sont rencontrés dans le temps de deux week-end d'entraînement; un entraînement supplémentaire a été donné aux plus jeunes dames. Les entraîneurs étaient Alexei Shirov, Michael Prusikhin et Werner Hug.

Des membres des cadres, non seulement les plus jeunes, se sont vus proposer des entraînements individuels avec des entraîneurs experts (Zoltan Ribli, Yossif Dorfman, Yannick Pelletier). Pour la première fois, les joueurs ont pu entraîner leur mental.

Le cadre des jeunes profita de deux week-end d'entraînement; l'un avec Artur Jussupow, l'autre comme préparation au championnat d'Europe avec Olga Kurapova et Markus Regez.

Les plus jeunes joueurs jusqu'à seize ans furent préparés à des tâches plus difficiles par Markus Regez et Benedict Hasenohr, lors de deux week-end d'entraînement. C'est avec



réjouissance qu'un groupe de filles mené par Maria Heintz a pu être intégré à l'un des entraînements.

Certains jeunes joueurs furent particulièrement préparés au moyen de cours individuels, par exemple des entraînements via internet avec le Grand-Maître Artur Jussupow.

Les membres des quatre cadres régionaux ont pu profiter d'entraînements et de soutien lors des championnats suisses U10/U12/U14/U16. Les entraînements seront financés grâce aux cotisations des joueurs.

### **Swiss Olympic (Talents) Cards**

Les joueuses et joueurs du cadre A ainsi que certains joueurs de la relève reçurent la Elite Card de Swiss Olympic. Une partie des cadres dames et juniors reçurent la Talents Card National de Swiss Olympic.

Près de la moitié des joueurs des cadres régionaux et quelques joueurs plus âgés ont reçu les Talents Card Regional (30 cartes au total).

Les Talents Cards, particulièrement les Talents Card National, apportent certains avantages à leur détenteur, avant tout dans l'accès aux écoles de sport et dans la recherche de sponsors.

### **Personnel**

Le poste longtemps vacant de coach du cadre des jeunes filles a pu être heureusement occupé par Maria Heintz (Frauenfeld).

### **Finances**

Le budget a pu être respecté, bien que de grosses réductions aient dû être effectuées par manque de grand sponsor. Il convient de mentionner la Fondation Accentus Echecs Suisse, qui aux côtés de l'Accentus Young Masters et d'autres allocations, ont mis à disposition deux bourses importantes pour des joueurs de la relève (Noel Studer, Patrik Grandadam).

La firme ChessBase a gracieusement équipé les cadres des produits ChessBase les plus récents.

### **Remarque finale**

Les efforts de ces dernières années dans le domaine de la relève ont conduit à un fort rajeunissement de notre équipe nationale; avec Camille de Seroux, Laura Stoeri, Lena Georgescu, Nico Georgiadis et Noel Studer, ce sont cinq joueuses et joueurs qui ont réussi le passage à la pointe et se sont bien intégrés dans les équipes.

Il ne faut pas oublier que tous, cependant, de même que les jeunes venant ensuite, comptent sur une aide importante de tiers; la FSE manque de moyens pour cela. Et l'on ne parle pas de l'engagement important et de la volonté dont ces joueurs doivent faire preuve au quotidien.

Sincères remerciements à tous ceux qui ont de quelque manière apporté leur aide!

Uster, mars 2017

Walter Bichsel



## **RAPPORT ANNUEL 2016 DU DICASTÈRE DE L'INFORMATIQUE ET DE LA COMMUNICATION**

### **Site internet**

Le site internet est l'élément central de visibilité des événements actuels dans les Echecs sportifs suisses. La couverture des tournois, l'annonce des résultats de championnats en cours et la transmission en direct de compétitions attirent toujours beaucoup de joueurs. Ceci est rendu possible grâce à l'engagement d'équipes entières mettant beaucoup de cœur à cet ouvrage.

Nous souhaitons la bienvenue à un nouveau collaborateur en la personne de Felix Hindermann. Ce dernier remplace Markus Angst et offrira à partir de 2017 deux nouvelles rubriques.

Grâce à l'engagement infatigable de Wolfgang Schott et Giovanni Laube, il nous a été possible de terminer la création des pages en italien avant même la fin de l'année. Nous nous réjouissons de la future collaboration avec Giovanni – cordiale bienvenue!

De plus, nous avons débuté le travail de mise à jour du Content Management System en service, qui résoudra des problèmes de sécurité et nous offrira surtout de nouvelles fonctionnalités.

Malheureusement, notre Webmaster des pages des Echecs juniors, Jonas Wyss, ne sera plus disponible à partir de 2017. Jonas – merci beaucoup pour ton excellent travail et tout de bon pour ton avenir.

### **RSE**

La 116<sup>e</sup> année de parution de la Revue suisse des échecs a vu paraître 8 numéros. Ceux-ci contiennent non seulement des informations de fond approfondies, mais également les rapports traditionnels des événements de la fédération, de l'activité du cadre national, des événements juniors et des tournois. Outre notre rédacteur en chef Markus Angst, nous remercions les nombreux collaborateurs bénévoles contribuant à la rédaction des rubriques, à la création des rapports ainsi qu'à l'analyse de parties, pour leur succès et leur haute qualité.

Afin de renforcer l'état des finances de la FSE, seuls 6 numéros paraîtront à partir de 2017. Un nouveau contrat a pu être signé avec l'imprimerie actuelle, réduisant les coûts d'impression de 15-20%. Les médias en ligne seront parallèlement renforcés.

### **Facebook**

Julian Schärer a commenté en 2016 les événements nationaux et internationaux pour notre communauté de fans sur Facebook. Ces derniers pouvaient ainsi suivre avec intérêt les articles relatifs aux événements de la FSE, la participation de joueuses et joueurs suisses aux compétitions nationales et internationales et naturellement les juniors.

Julian, également, ne sera malheureusement plus disponible à partir de 2017. Merci beaucoup pour ton super travail et tout de bon pour ton avenir!



### **Remerciements**

Je souhaiterais remercier cordialement tous les fonctionnaires pour leur engagement infatigable et leur soutien dynamique. J'adresse également un grand remerciement aux parents et familles rendant l'engagement des fonctionnaires possible.

Jana Ramseier / Mars 2017.



## RAPPORT ANNUEL DU DICASTÈRE DE LA RELÈVE ET DES ÉCHECS POPULAIRES

### **Championnat suisse juniors par équipes**

82 équipes participèrent au Championnat suisse juniors par équipes lors de la saison 2015/16. La finale eut lieu pour la première fois à la Maison du Sport à Ittigen, en parallèle de l'Assemblée des délégués. L'équipe d'Echallens remporta son troisième titre consécutif. 80 équipes se sont inscrites pour la saison 2016/17. La ligue régionale 2 put être reconduite grâce à l'inscription de huit groupes. Cette ligue étant destinée aux juniors débutant dans la pratique des tournois, une limite d'âge et de classement Elo sera instaurée.

### **Étude Accentus: promotion des échecs juniors en Suisse**

L'étude propose 8 lignes directrices et 40 mesures individuelles pour l'amélioration de la promotion des échecs juniors. En premier plan figurent quatre propositions: 1) Améliorer la stratégie Marketing et la communication, augmenter la visibilité, soigner l'image, affronter activement la tendance. 2) Entraînement systématique et échange d'expériences des entraîneurs juniors 3) Rendre le contact avec le jeu d'échecs plus simple et augmenter le plaisir de jouer par des entraînements adaptés aux enfants. 4) Inscription au programme de promotion Jeunesse+Sport afin d'avoir accès aux aides financières de la Confédération. Une mesure importante est l'offre de perspectives de développement pour les enfants et jeunes moins talentueux (les intégrer par exemple comme entraîneurs).

Si l'on souhaite faire la promotion des échecs populaires et stabiliser la structure d'âge de la FSE, les joueurs d'échecs de plus de 16 ans motivés et engagés forment un groupe cible des plus importants. Reconnaître les besoins effectifs de celui-ci (par exemple la charge en terme de temps, la durée et le dédommagement pour les jeunes entraîneurs) demande beaucoup de communication et renforce l'identification à la fonction et au club. Idéalement, les options d'entraînement et de jeu devraient être adaptées à l'âge et aux performances.

Les possibilités de compétitions externes aux enfants et à la performance – un bon exemple sont les tournois Hobby à venir – offrent encore beaucoup de ressources pour le positionnement du jeu d'échecs dans la société. Il a été décidé lors de la réunion stratégique du Comité central du 20 janvier 2016 que les entraîneurs de tous niveaux seraient préparés, et que des standards de qualité pour les entraîneurs et les écoles d'échecs seraient introduits. Ce processus de la plus haute priorité est en cours. Le groupe de travail "Promotion de la relève et support" décrit les modules pour la formation de base et



continue des jeunes entraîneurs. En 2017, deux formations de base pour jeunes entraîneurs auront lieu à Magglingen ainsi que quatre jours d'information et de formation continue au siège du secrétariat permanent de la FSE à la Maison du Sport à Ittigen.

Nous souhaitons à cette occasion soutenir les clubs et travaillons encore avec persévérance à l'admission à Jeunesse et Sport. L'étude complète n'est pour le moment pas à disposition des clubs. Un résumé peut cependant être téléchargé en français et allemand sur la page des échecs juniors du site internet de la FSE.

### **Échecs à l'école**

Découvrir les échecs une première fois à l'école aide les Echecs sport. Lorsque les enfants et jeunes sont mis en contact avec les échecs une première fois "dans le système", ils peuvent plus facilement être motivés à rejoindre un club d'échecs.

En Suisse, les clubs d'échecs pour enfants issus principalement des échecs à l'école, les camps de vacances des écoles d'échecs et les cours organisés par les clubs d'échecs dans le cadre du Passeport vacances participent énormément à la propagation du jeu d'échecs dans la société. Particulièrement précieux sont les nombreux articles de presse au sujet d'événements en lien avec les échecs populaires.

### **Echecs des jeunes filles**

Le championnat suisse d'échecs des jeunes filles eut lieu en septembre 2016 à Zollikon. Le samedi matin, une attraction supplémentaire fut organisée avec la simultanée donnée par les deux joueuses de l'équipe nationale suisse WGM Monika Müller-Seps et WFM Lena Georgescu. Une nouveauté de cette année à Niederlenz AG (26-27 septembre 2017) est que cinq titres seront décernés (U8, U10, U12, U14 et U16). A côté du championnat suisse des jeunes filles aura à nouveau lieu (10-11 juin 2017 à Soleure) une finale des jeunes filles U10/U12/U14/U16 réunissant les quatre meilleures filles de chaque catégorie.

### **Tournois de qualification et finale U10/U12/U14/U16**

Les quatre catégories sont maintenues. Le règlement fut à nouveau retravaillé avant le début du cycle. Pour la première fois, lors du deuxième tournoi de qualification (13-15 janvier) à Therwil, les parties des premiers échiquiers de chaque catégorie furent jouées sur des échiquiers sensoriels et retransmises en direct sur internet. Une participation record fut atteinte avec 271 joueurs et joueuses.

Le 10 décembre 2017 à Ittigen Bern aura lieu pour la première fois le championnat suisse U8. Un règlement spécial fut créé pour l'occasion. Le tournoi se disputera en sept rondes au système suisse. La cadence est de 10 minutes pour toute la partie, avec un incrément de 10 secondes par coup.





### **Championnat suisse juniors de parties rapides**

L'objectif de la Commission des tournois juniors était d'uniformiser au mieux les règlements des tournois juniors. Ainsi, le règlement du championnat suisse juniors de parties rapides fut également retravaillé.

Les membres de la Commission des tournois juniors m'ont activement soutenu ces derniers mois. Je souhaiterais les remercier chaleureusement de leur travail. Un grand remerciement également à tous les organisateurs prenant en charge les tournois juniors de la FSE, offrant ainsi des moments inoubliables à tous les jeunes joueuses et joueurs d'échecs.

Mars 2017

Roberto Schenker, responsable de la relève et des échecs populaires (jusqu'en juin 2016)

Christine Zoppas, responsable de la relève et des échecs populaires



## RAPPORT ANNUEL 2016 DU DICASTÈRE DE LA FORMATION

L'année dernière a apporté non seulement beaucoup de nouveautés, mais également de travail au dicastère de la formation. L'emménagement de notre bureau à la Maison du Sport à Ittigen et la création d'un poste à 50% "Promotion de la relève et formation" marquent une étape importante dans l'histoire de la FSE. Ce nouveau poste a permis le lancement d'une série de projets auparavant difficilement réalisables par des fonctionnaires bénévoles. Un projet central parmi ceux-ci est l'instauration durable d'une formation de responsable des jeunes. Cet objectif a entretemps été mis sur pied avec succès. L'accent est mis sur l'offre, parallèlement à un cours de base, de formations complémentaires régulières au sujet de thèmes variés destinées aux responsables et entraîneurs des jeunes.

Le 1<sup>er</sup> octobre 2016 a eu lieu, à la Maison du Sport, une journée d'information pour arbitres et directeurs de tournois. Cette manifestation a attiré plus de 40 participants. Dans le cadre de cette journée, mis à part les règles de FIDE, beaucoup de connaissances importantes ont pu être transmises aux directeurs de tournois et chef d'équipe. Un participant suisse au stage d'arbitrage de la FIDE à Radebeul a obtenu la norme d'arbitre FIDE.

Les participants à la réunion des organisateurs de tournois du 26 novembre 2016 n'étaient pas très nombreux. Nous réfléchissons à la possibilité de regrouper cette assemblée avec la session des arbitres, les thèmes abordés de part et d'autre se chevauchant majoritairement.

Un cours d'instructeur FIDE n'est dans un futur proche pas planifié. Deux accompagnatrices au Championnat d'Europe juniors à Prague y profitèrent de la possibilité et terminèrent le cours avec succès comme instructeur FIDE, respectivement instructeur national.

Notre demande d'adhésion de janvier 2016 à Jeunesse+Sport a été confirmée par l'Office fédéral du sport (OFSP). Une entrée des Echecs sport ces prochains temps ne sera toutefois, selon la réponse de l'OFSP, pas considérée.

Février 2017 / Georg Kradolfer



## RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'ADMINISTRATION DES MEMBRES

Le 17 avril 2017, date critère, la Fédération Suisse des Echecs comptait **5846 membres (-191) et 238 (+3) sections.**

**Licences de joueur: 5147 (dont 3940 +20 ans), pas de licence : 699**

Sont enregistrés comme actifs:

<b>956 écoliers</b>	821 garçons (-121) et 135133 filles (-10)
<b>267 juniors</b>	254 hommes (+22) et 19 dames (-5)
<b>2684 actifs</b>	2570 hommes (-94) et 114 dames (-12)
<b>1933 séniors</b>	1848 hommes (-3) und 85 dames (-11)

Depuis la dernière assemblée des déléguées, le comité central a donné son accord aux mutations suivantes:

2016 (après publication AD 2016)

27	Club des Obsédés Bienne	dissolution
64	Gelterkinden	dissolution
477	Sursee	nouveau
19	Bern SK	complément au nom « SK »
154	Sion Club	complément au nom « Club »
96	Riddes Echecs	modification nom, avant Leytron/Riddes
228	Ecole d'Echecs Markus Regez Küssnacht ZH	nouveau
300	Sierre Cercle d'Echecs et d'Art Valaisan	modification nom, avant Sion
425	Worb	démission
7	Bâle Bâloise	démission
217	Lugano Bianco Nero	démission
43	Cavalier h3 Clarens	démission

2017

473	Wetzikon	dissolution, fusion avec Pfäffikon
209	Scuola Scacchi Collegio Papio, Ascona	nouveau
223	Schweizerische Schach Senioren	nouveau

depuis le 1.1.2017 totes les „filiales“ de DSSP (472) sont des sections indépendantes:

550	KSC Aesch	
551	KSC Meggen	
552	KSC Ballwil-SGE	SGE en collaboration avec SG Emmenbrücke
553	KSC Thalwil	
554	KSC Laufen	
555	KSC Oberwil	
556	KSC Witikon	
557	KSC Rapperswil	
558	KSC Luzern	
559	KSC Zollikerberg	
560	KSC Oberägeri	
561	KSC Basel	
562	KSC Aesch-Pfeffingen BL	
563	KSC Muttenz	

Cordiales remerciement pour l'excellente collaboration  
Eliane Spichiger

**Cotisations annuelles****Catégorie****Cotisation 2017**

membre actif	CHF 75.00
membre actif de famille	CHF 48.00
junior, jusqu'à 20 ans	CHF 75.00 (incl. licence)
Junior, membre de famille	CHF 48.00 (incl. licence)
écolier, jusqu'à 16 ans	CHF 50.00 (incl. licence)
écolier, membre de famille	CHF 30.00 (incl. licence)
membre individuel	CHF 120.00
membre individuel, étranger	CHF 120.00
<b>licence de joueur (annuelle)</b>	<b>CHF 25.00</b>



## **RAPPORT ANNUEL 2016 DE L'ADMINISTRATEUR DE LA LISTE DE CLASSEMENT**

Le nombre de parties comptant pour la liste suisse de classement 2016 se monte à un total de 57'368, ce qui représente 3164 parties de plus qu'en 2015. Parmi les parties enregistrées, 12'025 (+2943) ont été jouées lors de manifestations internationales, 34'121 (+1'121) lors de manifestations nationales, 9'174 (-855) lors de manifestations régionales et 2'048 (-45) lors d'événements internes aux clubs.

Voici pour rappel quelques règles de base qui permettent de travailler avec succès et sans trop d'efforts avec le RSC:

- Lisez entièrement les instructions avant de commencer à travailler avec le RSC (dans le RSC, voir sous Aide).
- Chez les joueurs qui ont un code FSE, celui-ci doit toujours être indiqué même si les joueurs n'ont pas de points ELO.
- Chez les joueurs sans code FSE et qui n'ont pas d'autres points ELO reconnus, il faut indiquer les points ELO avec "0000", même si des points ELO leur ont été attribués dans un tournoi à titre estimatif pour des raisons techniques.
- Si un joueur ne peut être trouvé dans la liste de classement, consultez alors également la liste des membres de la FSE. En effet, pour qu'un joueur sans points ELO puisse voir ses résultats pris en compte dans le calcul de ses premiers points ELO pour la liste de classement, celui-ci doit être saisi au moyen de son code FSE.

Le nombre de corrections et d'ajouts est, cette année également, resté faible. La stabilité de la version actuelle du RSC et l'observation des règles mentionnées ci-dessus y ont contribué.

Je reçois de plus en plus de retours positifs lorsque, peu de temps seulement après la fin d'un tournoi, les variations de classement attendues sont visibles sur le profil des joueurs dans la liste de classement. Je souhaiterais transmettre ces honneurs aux directeurs de tournois saisissant les résultats, respectivement aux responsables RSC de ces tournois.

Je remercie de tout cœur tous les fonctionnaires, tous les responsables de tournois et tous les joueurs pour la bonne collaboration, ainsi que pour les contacts intéressants et constructifs qui se sont noués l'année dernière.

Maurice Gisler

Administrateur de la liste de classement



## **RAPPORT ANNUEL 2016 DU TRIBUNAL ARBITRAL DE LA FSE**

Le Tribunal arbitral (TA) a dû se prononcer sur deux cas en 2015 (année précédente : trois).

Le premier cas concerne un match de 3<sup>e</sup> ligue du CSE. Durant le match, le portable du chef de l'équipe locale a sonné. Celui-ci jouait également et n'avait pas éteint son portable pour pouvoir laisser entrer des joueurs retardataires et parce qu'un membre de sa famille était à l'hôpital – cependant sans en informer le capitaine de l'équipe adverse. Après une brève discussion des deux capitaines, la partie fut reprise sans protêt de l'équipe invitée. Au 54<sup>e</sup> coup, le joueur de l'équipe invitée s'avoua vaincu et le match se termina sur le score de 3.5-2.5 en faveur de l'équipe locale. C'est aussi ce résultat que l'équipe invitée enregistra sur le site de la FSE. Le lendemain, le chef de l'équipe invitée s'enquit auprès du Directeur du CSE si la règle du portable s'appliquait dans ce cas ; cinq jours plus tard, il informa le TA qu'il voulait poursuivre le cas. Le TA rejeta le recours. L'équipe invitée aurait dû réclamer le gain après la sonnerie du portable. Ensuite, elle aurait dû – en cas de non-entente – continuer la partie sous protêt, puis présenter le cas au Directeur du CSE, après la fin de la partie. Par contre, si l'équipe invitée poursuit la partie sans protêt, elle ne peut pas revenir sur sa décision le lendemain. Dans le passé, le TA avait déjà statué que, sur entente réciproque, il était permis aux joueurs de quasiment ignorer une entorse au règlement. Par ailleurs, l'objet de la contestation faisait défaut. En effet, l'équipe invitée avait simplement posé une question au directeur du Tournoi, sans lui soumettre le litige au sens de l'article 44 du Règlement CSE.

Le second cas concerne la 1<sup>ère</sup> ligue du CSE. Après le 32<sup>e</sup> coup des noirs (invité) deux pièces furent déplacées : La tour de e5 à g5 et la dame de b5 à b6. Les explications à ce sujet divergeaient : Le joueur avec les noirs prétendait qu'il avait joué la tour de e5 à g5 et ce faisant renversé la dame, puis l'avait replacé sur la mauvaise case. Le joueur avec les blancs qui avait une position gagnante et n'avait remarqué la faute que quelques minutes plus tard, accusa son adversaire de l'avoir fait exprès et de manquer de fair-play. Le joueur avec les blancs fut très émotionnel, il ne se laissa pas calmer et refusa de poursuivre la partie. Le Directeur du CSE décida que la partie était perdue pour les blancs. Le TA confirma cette décision et rejeta le recours. Si on constate qu'une pièce a été déplacée pendant la partie, il faut reconstruire la position avant l'entorse aux règles (selon l'article 7.6 des Règles de la FIDE). Cet article ne laisse pas place à l'interprétation d'ajourner la partie. Au contraire, la partie aurait dû être poursuivie – le cas échéant sous protêt. Comme les blancs refusaient de poursuivre la partie, le résultat ne pouvait être autre que 0-1.

Michael Hochstrasser, Président



## **PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DES DÉLEGUÉS DE LA FSE DU 18 JUIN 2016 À LA MAISON DU SPORT, À ITTIGEN PRÈS DE BERNE**

### **Ordre du jour**

1. Accueil, appel et élection des scrutateurs
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée des délégués du 20 juin 2015
3. Présentation
  - a) du rapport du président central
  - b) des rapports des présidents des commissions, du président du Tribunal arbitral et des autres rapports
  - c) des comptes annuels 2015
  - d) du rapport des vérificateurs
4. Décision concernant les propositions des vérificateurs et décharge du Comité central
5. Cotisation et taxes
  - a) Approbation du budget 2017
  - b) Fixation des cotisations et des licences
6. Traitement des recours éventuels contre l'exclusion de sections ou de membres individuels et contre le refus de l'admission de sections
7. Elections
  - a) de deux membres du Comité central
  - b) de deux vérificateurs des comptes et d'un suppléant
  - c) du président et des autres membres du Tribunal Arbitral
8. Présentation du département « Formation et promotion de la relève »
9. Motions du Comité central
  - Modification des articles 11 et 49 des statuts suite à l'introduction des licences
  - Modification du règlement du CSE/CSG (obligation d'être membre de la FSE)
10. Motions des sections
  - Cadence « Fischer » dans toutes les ligues pour les matchs du week-end
  - Suppression des restrictions pour des étrangers dans les ligues supérieures
  - Ordre des échiquiers aussi pour les ligues inférieures
  - Changement de l'article 47 des statuts : élargissement du tribunal arbitral pour mieux prendre en compte les régions linguistiques
11. Hommages
12. Divers



## **1. Accueil, appel et élection des scrutateurs**

L'assemblée débute à 14 heures précises. Peter Wyss (président central) salue en particulier les présidents des «Seniors Suisses des Echecs» (Karl Eggmann), de l'«Association suisse des problémistes» (Gerold Schaffner), du Tribunal arbitral (Michael Hochstrasser), des sections nouvellement admises à la FSE (Schulschachprofis et Cercle d'échecs et d'art valaisan), ainsi que les membres d'honneur, délégués et fonctionnaires, sans oublier Patrick Maday qui assure la traduction simultanée d'allemand en français et inversement.

Sont excusés Gundula Heinatz (Comité central, à l'étranger pour motifs professionnels), les membres d'honneur Ruedi Staechelin et Kurt Gretener, les vérificateurs Rudolf Hadorn et Markus Riesen, ainsi que les sections de Langnau am Albis, Triesen, Birseck, Schachfestival Basel, Friesenberg, Embrach, Zimmerberg et Union valaisanne d'Echecs.

Philipp Hänggi et Timotej Rosebrock sont élus scrutateurs par applaudissements.

82 sections sont représentées et 4 membres d'honneurs sont présents, pour un total de 185 voix. La majorité absolue s'élève à 93 voix. La majorité aux deux-tiers est de 121 voix.

Une minute de silence est observée à la mémoire des membres décédés, et notamment des membres d'honneur Arturo Zahner, Viktor Kortchnoi et Rudolf Hedinger.

## **2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée des délégués du 20 juin 2015**

*Hervé Messerli (La Tour)* propose que le procès-verbal de l'AD soit traduit en français, car il s'agit d'un document majeur de la FSE et il contient des décisions importantes, qui doivent être comprises dans toute la Suisse romande. Il ne lui semble pas très indiqué d'approuver un document qui ne soit pas totalement compris.

Le procès-verbal est approuvé sans opposition et avec quatre abstentions, avec remerciements à son auteur.

## **3. Présentation**

### **a) du rapport du président central et des autres rapports**

Le président central (PC), Peter Wyss, félicite les différents champions et différentes championnes suisses et donne un aperçu des événements de l'année écoulée. Il remercie tous ceux qui ont amené des dialogues constructifs à tous les niveaux, toutes les joueuses et joueurs d'échecs, les membres des comités dans les clubs, les présidents, le Comité central (CC), les fonctionnaires, ainsi que les bénévoles pour leur bonne collaboration.

Le PC avec son équipe du CC a commencé à réaliser bon nombre de projets et d'idées durant sa première année de fonction et se réjouit de voir déjà de nombreux résultats positifs:

-Une présence accrue dans les médias (écrits, internet, radio et TV). Un nouveau concept médiatique sera élaboré pour 2017.

-L'installation de la FSE dans la Maison du sport comme étape supplémentaire vers une professionnalisation. A part le coût, une analyse SWOT n'a mis en évidence que des points positifs. Les coûts qui en résultent seront partiellement assurés par la réduction du nombre de parutions de la Revue Suisse des Echecs de 8 à 6.





- L'amélioration de nos prestations à l'égard de nos membres.
- La simplification des structures et des procédures.
- De bons contacts et les premiers pas vers une admission chez Jeunesse+Sport. Nous devons cependant nous attendre à ce que le processus d'admission puisse durer plusieurs années.
- Succès de nos élites et de nos juniors.
- Des normes de GM et de MI chez les dames et les hommes, et un plus jeune FM de tous les temps.
- Tendance à la hausse du nombre de membres.
- Etude ACCENTUS sur la promotion des échecs auprès des jeunes et démarrage de la mise en application des mesures proposées. Le CC est volontiers prêt à présenter les résultats de l'étude dans les sections, dans le cadre de „CC en tournée“.
- Un contrôle strict des coûts, qui se poursuivra, a renforcé la discipline au niveau des dépenses.
- Le site internet de la FSE connaît un franc succès: une nouvelle pratiquement tous les deux jours et 377'000 visiteurs par année.

Peter Wyss adresse ses remerciements aux organisateurs de tournois et aux sponsors, qui soutiennent et font connaître autant les élites que les échecs populaires à travers leur engagement.

La Fondation Accentus s'engage à tour de bras en faveur des échecs, par le financement de tournois (Accentus Young Masters), le soutien de joueurs en chemin vers l'élite, des études et encore bien davantage.

Chessbase soutient notre cadre avec des programmes d'entraînement précieux et des banques de données.

Alex Schiendorfer (Chesspoint), ancien membre du Comité central, et premier délégué de la FSE à Swiss Olympic, se rappelle de ses premiers contacts avec Swiss Olympic. La reconnaissance des échecs comme sport n'allait encore pas de soi. Il se réjouit que Chesspoint, avec l'installation d'un grand échiquier devant la Maison du sport, puisse contribuer à rappeler une fois de plus que les échecs sont un sport.

La FSE va intensifier ses efforts en vue de trouver de nouveaux sponsors.

*Marc Schaerer (membre d'honneur)* demande où en est le projet de restructuration de la collaboration avec les fédérations régionales.

*Peter Wyss:* des discussions ont eu lieu avec de nombreuses fédérations régionales. Elles ont montré que non seulement leurs orientations sont très diverses, mais également leurs attentes face à la collaboration avec la FSE. Une fédération régionale est en cours d'élaboration dans le Nord-Est de la Suisse. Ses initiateurs cherchent la collaboration avec la FSE. Le but commun est de mettre en place comme une sorte de modèle de fédération régionale, qui permette une collaboration optimale et efficace entre la FSE et la fédération régionale, tout préservant à cette dernière la plus grande autonomie possible.

Le rapport annuel du PC est approuvé à l'unanimité.



**b) Les autres rapports annuels** (des dicastères Compétitions, Sport d'élite, Technologie de l'information, Relève et Formation, ainsi que du secrétariat permanent, de l'administration des membres, de la liste de classement et du Tribunal arbitral (TA)) sont mis en discussion.

*Jakob Frei (Münsingen)*: le troisième jugement du TA a été trop „juridique“. Un grand merci pour la réaction rapide et pour les bonnes informations très compréhensibles pour les non initiés au langage juridique.

*Jakob Frei* propose de diffuser les jugements du TA rapidement (et non d'attendre le rapport annuel) et de façon anonyme sur le site internet.

Les autres rapports annuels sont approuvés à l'unanimité.

### **c) Comptes 2015**

*Peter Wyss* met en discussion les comptes 2015. Aucune prise de parole.

### **d) Rapport des vérificateurs des comptes**

Les vérificateurs des comptes sont tous excusés pour des raisons différentes.

*Peter Wyss* met en discussion le rapport des vérificateurs. Aucune prise de parole.

## **4. Décision concernant les propositions des vérificateurs et décharge du Comité central**

La proposition des vérificateurs d'approuver les comptes 2015 et de donner décharge à la responsable des finances du comité, Jana Seps, ainsi qu'au Comité central est approuvée à l'unanimité, sans voix contraire ni abstention.

## **5. Cotisations et taxes**

### **a. Fixation des cotisations annuelles et du montant des licences**

Le Comité central propose de ne pas modifier le montant des cotisations et des licences.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité

Ainsi, les cotisations et licences 2017 sont de:

Membres actifs	CHF 75.00
Junior, jusqu'à 20 ans	CHF 75.00 (licence incluse)
Ecolier, jusqu'à 16 ans	CHF 50.00 (licence incluse)
Membre individuel	CHF 120.00
Licence annuelle de joueur	CHF 25.00

### **b. Approbation du budget 2017**

*Jana Seps (responsable des finances au CC)* explique les différentes par rapport au budget 2016, qui devraient urgemment contribuer à retrouver les chiffres noirs. Nous devons consolider les points stratégiques importants et économiser où nous le pouvons, même avec le coeur lourd. Le financement des locaux pour le secrétariat et le département de la relève sera assuré par des économies dans tous les domaines possibles, ainsi que par la réduction et le remaniement de la Revue Suisse des Echecs. En même temps, les médias internet doivent



être renforcés. Le soutien de notre élite, des juniors et des échecs populaires ne devrait pas être touché par les restrictions.

La parole n'est pas demandée.

Le budget 2017 est approuvé à l'unanimité.

## **6. Traitement des recours éventuels contre l'exclusion de sections ou de membres individuels et contre le refus de l'admission de sections**

Aucun recours ne relèvant de l'AD n'a été déposé.

## **7. Elections**

### **a. Remplacement de deux membres du Comité central**

*Peter Wyss* remercie les membres démissionnaires du Comité central. *Gundula Heinatz* est absente pour des motifs professionnels. Elle a assumé de façon magistrale une énorme charge de travail comme membre d'une direction, formatrice, membre du Comité central de la FSE et membre du cadre féminin de la FSE. Elle a maintenant besoin de respirer un peu afin de pouvoir maintenir ses prestations à un haut niveau. Elle continuera à fonctionner comme membre du cadre de la FSE. *Roberto Schenker* continuera également à oeuvrer au service de la FSE. Il passera du rôle de membre du Comité central à celui de responsable du département «Formation et promotion de la relève».

*Christine Zoppas* et *Philippe Zarri* sont candidats à l'élection.

*Philippe Zarri* se présente. Il oeuvre depuis de nombreuses années comme directeur de tournoi et au comité du Club d'échecs de Payerne, et comme responsable du CSJE pour la FSE. Tessinois d'origine, il a grandi à Genève et a travaillé quelques années en Suisse alémanique.

Philippe Zarri est élu à l'unanimité.

*Peter Wyss* présente *Christine Zoppas*. Elle est absente raison d'examens universitaires. *Christine Zoppas* est enseignante. Elle étudie actuellement la psychologie et a une grande expérience dans les échecs juniors et avec Jeunesse et Sport.

Christine Zoppas est élue à l'unanimité.

### **b. Élection de deux vérificateurs des comptes et d'un suppléant**

*Peter Wyss* remercie *Rudolf Hadorn*, qui se retire, et présente brièvement *Walter Oberholzer*. Aucun autre candidat n'est proposé.

*Markus Riesen* (jusqu'à présent 2e vérificateur) est élu 1er vérificateur à l'unanimité.

*Roger Daniel Claude* (jusqu'à présent vérificateur suppléant) est élu 2e vérificateur à l'unanimité.

*Walter Oberholzer* (CE Herisau, administrateur, employé de banque à la retraite) est élu vérificateur suppléant à l'unanimité.



### **c. Election du président et des autres membres du Tribunal arbitral**

Michael Hochstrasser se met à disposition pour un nouveau mandat. Il est réélu à l'unanimité.  
Les autres membres actuels du Tribunal arbitral se mettent à disposition pour un nouveau mandat. Giovanni Laube se porte également candidat à l'élection.

*Giovanni Laube* se présente: membre de la Fédération tessinoise d'échecs et du Club d'échecs de Biasca, ni juriste ni avocat, mais arbitre FIDE et expert dans les litiges en cas de dégâts dans la construction.

Les membres actuels du Tribunal arbitral Markus Baur, Stéphane Coletta, Markus Oehrli, Guy Säuberli, Christian Flückiger, Giulio Donati et David Schmid, ainsi que Giovanni Laube sont respectivement réélus et nouvellement élu à l'unanimité.

### **8. Département « Formation et promotion de la relève »**

*Roberto Schenker* présente le travail et les premiers résultats du département de la relève. L'étude „Evaluation des échecs auprès des jeunes“ a abouti à une base conceptionnelle avec 40 propositions de mesures en vue d'une promotion systématique des échecs auprès des jeunes. Dix parmi elles sont prévues pour constituer les éléments de base pour la mise en application du projet. En assurer la réussite nécessite une gestion professionnelle. Le principal défi est une mise en place généralisée et à long terme. Une coopération avec d'autres disciplines sportives J+S est recherchée. La FSE soutient les clubs dans leurs projets de lancement et de développement de formation sportive dans leur ensemble et les stimule en vue d'une promotion de la relève à long terme et d'une fidélisation de leurs membres.

Le département de la relève s'occupe de la partie administrative des Swiss Olympic Talents Cards, des pages internet d'échecs juniors, de la formation Kiknet, de la direction du CSJE, du feuillet d'information sur les échecs féminins juniors et de la page Facebook „Swisschess Youth Promotion“.

### **9. Motions du Comité central**

#### **a. Modification des articles 11 et 49 des statuts suite à l'introduction des licences**

*Georg Kradofer (CC)* présente la motion.

La modification de l'article 11 des statuts de la FSE est approuvée sans discussions et à l'unanimité

Sur une question de *Jakob Frei (Münsingen)* *Georg Kradofer* explique le délai du 15 novembre figurant au projet d'article 49: celui qui est annoncé comme nouveau membre après le 15 novembre s'annonce en réalité pour l'année suivante, mais il est déjà considéré tout de suite comme membre, sans frais supplémentaires, et bénéficie pour la fin de l'année en cours de son statut de membre et de la licence gratuitement, comme cadeau de bienvenue. Ce qui était déjà le cas jusqu'à présent.

*Timotej Rosebrock (SG Basel)* estime que la fixation des cotisations des membres doit être uniquement de la compétence de l'AD et non du Comité central.



*Georg Kradolfer* précise que les modifications proposées ne donnent au CC que la compétence de fixer des conditions spéciales (des „rabais“) pour les juniors et les membres d’une même famille. Les montants de base continueront à être fixés par l’AD.

La modification de l’article 49 des statuts de la FSE est approuvée par une majorité évidente, avec 12 voix contraires et 17 abstentions.

**b. Modifications du règlement du CSE/CSG (obligation d’être membre, suite des échiquiers en Ligue fédérale)**

**Modification de l’article 37 du règlement du CSE/CSG:**

*Bernhard Schärer (Wetzikon)* demande si dans toutes les ligues seuls les membres de la FSE ont le droit de jouer.

*Georg Kradolfer* explique que seuls les membres de la FSE ont le droit d’être alignés en CSE et en CSG. Cela doit aussi figurer dans le règlement. La modification concerne les ligues dans lesquelles une liste des joueurs est exigée. Tous les joueurs qui figurent dans cette liste doivent être membres de la FSE.

La modification de l’article 37 du règlement du CSE/CSG est approuvée à une grande majorité, sans voix contraire et avec une abstention.

**Modification de l’article 25 du règlement du CSE/CSG:**

*Georg Kradolfer* souligne que cette modification va éliminer une différence entre la version en français et celle en allemand. Le CC estime que la version française est correcte et souhaite adapter dans ce sens la version allemande.

La modification de l’article 25 du règlement du CSE/CSG est approuvée à l’unanimité.

**10. Motions des sections**

**a. Motion sur la cadence de jeu (SK Bümpliz)**

*Kurt Flükiger (SK Bümpliz)* présente la motion. La cadence de jeu devrait être la même dans les ligues inférieures que dans les ligues supérieures (Cadence «Fischer»: 40 coups en 90 minutes, plus 30 minutes, avec ajout de 30 secondes par coup dès le début). Cela permettrait d’éliminer la phase de Zeitnot et de décharger les capitaines. Du fait qu’une partie avec cadence Fischer n’a pas un maximum de temps défini, et que cela nécessiterait que les matchs de soir de semaine doivent débiter très tôt, il doit demeurer possible pour les matchs en soir de semaine de conserver la cadence actuelle.



*Walter Bichsel (CC)* recommande l'approbation de la motion, au nom du CC. Une unification de la cadence de jeu calquée sur la pratique la plus répandue au niveau international est judicieuse, même si cette unification n'est pas entièrement réalisée en raison des matchs en semaine.

Le CC propose d'introduire cette nouvelle règle lors des saisons de CSE 2017 et de CSG 2017/2018.

*Beat Wild (SF Thun)* rend attentif au fait que pour les petits clubs, cela représentera un important investissement financier dans l'achat de nouvelles pendules.

*Walter Bichsel* recommande de passer la phase de transition jusqu'à ce que tous les clubs disposent des pendules nécessaires en demandant à l'équipe adverse d'amener les pendules et aux clubs de se prêter mutuellement des pendules.

*Giovanni Laube (FSTI)* souligne qu'au Tessin, la Fédération régionale a mis des pendules à disposition des clubs, jusqu'à ce qu'ils soient tous équipés.

*Bernhard Schärer (Wetzikon)* propose une introduction progressive, une ligue après l'autre, afin de permettre une charge progressive des clubs.

*Markus Klauser (Schwarz-Weiss Bern)* pense qu'une introduction de la cadence Fischer va devenir inévitable. Cette cadence sera prescrite tôt ou tard pour la cotation FIDE. Il propose une solution intermédiaire, avec liberté d'introduction jusqu'en CSE 2019 et CSG 2018/19.

*Bernhard Schärer (Wetzikon)* rend attentif qu'il faudra s'assurer non seulement que de nouvelles pendules soient introduites, mais qu'elles soient utilisées correctement et que les réactions soient correctes en cas de panne.

*Roman Freuler (Winterthur)* soutient la motion, mais souligne qu'un nombre important de pendules de type DGT 2000 sont actuellement utilisées, et elles ne conviennent pas à la cadence proposée, en raison de la comptabilisation des coups.

*Walter Bichsel* est conscient de ces problèmes. Il souligne que des tournois FIDE se jouent aussi avec ces pendules et prône une tolérance d'utilisation de ces pendules jusqu'à ce qu'un „changement naturel“ se produise.

Votation :

Choix entre deux variantes:

Motion Klauser (délai d'introduction jusqu'au CSE 2019 et SGM2018/19 avec possibilité de choix): 40

Motion Bümpliz avec introduction au CSE 2017 et CSG2017/2018 119

Votation sur la motion Bümpliz avec introduction au CSE 2017 et CSG2017/2018

La motion est approuvée à une grande majorité, avec quelques voix contraires



**b. Motion en vue de la suppression des restrictions pour des étrangers dans les ligues supérieures (Cercle d'échecs et d'art valaisan)**

*Werner Rupp (Lucerne)* présente la motion au nom du Cercle valaisan. Au fond, il s'agit du thème des étrangers. La Suisse connaît une situation unique en appliquant des différences entre Suisses, étrangers établis en Suisse, frontaliers, joueurs qualifiés en Suisse et étrangers résidant à l'étranger. Avec le règlement sur les frontaliers et autres joueurs qualifiés, les clubs situés près de la frontière sont privilégiés et les clubs du centre de la Suisse défavorisés.

*Walter Bichsel (ZV)* relève qu'il y a trois ans, une proposition du CC d'assouplissement des conditions a été abondamment discutée et rejetée. Il en est résulté que Lucerne, Zürich, Winterthur etc. ont les mêmes droits que les clubs proches des frontières et peuvent aussi aligner dans leurs équipes autant de frontaliers et d'autres joueurs qualifiés qu'ils veulent. En CSG, il n'y a déjà actuellement pas de restrictions. Donc si les clubs veulent obtenir le succès avec des joueurs étrangers et éveiller l'attention des médias, la possibilité leur est donnée avec le CSG. Le CC recommande de rejeter cette motion.

*Roman Freuler (Winterthur)* rend attentif au danger de pousser les joueurs suisses hors de la LNA en cas d'acceptation de la motion.

*Christian Issler (Zürich)* propose au CC d'envisager la mise en place d'un même principe pour le CSE et le CSG.

*Walter Bichsel (ZV)* rejette la proposition car il estime que le CSE et le CSG doivent rester deux compétitions différentes. Le CC discutera de la proposition.

*Markus Klauser (Schwarz-Weiss Bern)*: Le statut de joueur suisse est dépassé. Il recommande d'accepter la motion. Il craint qu'elle soit rejetée et demande au CC d'élaborer une solution de compromis.

Votation sur la motion du Cercle valaisan:

Rejetée à une immense majorité (6 voix pour).

Votation sur la motion Klauser (Demande au CC d'élaborer une solution de compromis) :

Rejetée à une immense majorité (3 voix pour).

**c. Motion sur l'ordre des échiquiers aussi pour les ligues inférieures (Payerne)**

*David Monnier (Payerne)* présente la motion. Quelques clubs font usage de façon non sportive du fait que dans les ligues inférieures l'ordre des échiquiers n'est pas lié à la force des joueurs. La justification de cette liberté par le fait qu'il soit possible de remplacer même après le début du match un joueur absent de façon inattendue par un camarade présent sur place n'ajoute de sens avec les moyens de



communication actuels. Si nous voulons être considérés comme un sport et être reconnus par J+S, nous ne devons pas tolérer les comportements antisportifs.

*Walter Bichsel (CC):* Le CC comprend tout à fait cette préoccupation ainsi que les explications. Le changement proposé rend cependant la tâche trop difficile autant pour la direction du tournoi que pour les capitaines d'équipe. Il propose plutôt de faire voter si quelque chose doit être entrepris à ce sujet, et si oui de donner mandat au CC d'élaborer des dispositions dans ce sens.

*Beat Rüeggsegger (Trubschachen)* craint une charge de travail pour les capitaines d'équipe, lesquels seront encore plus difficiles à trouver.

*Le club de Nyon* soutient la motion de Payerne, mais trouve que la solution proposée est trop restrictive. Ainsi, par exemple, le plus fort joueur ne peut jouer qu'à la première planche s'il a plus de 100 Elo de plus que ses coéquipiers et n'a donc plus le choix de la couleur. C'est pourquoi Nyon propose une répartition des échiquiers en fonction de la force Elo + - un échiquier, tout comme dans les ligues nationales.

*David Monnier (Payerne)* trouve qu'il s'agit là d'une bonne alternative et soutient cette modification de la motion.

*Rolf Haag (Therwil)* est d'avis qu'il faut changer quelque chose. Les fautes tactiques doivent être sanctionnées d'une façon ou d'une autre. Même si la motion devait être rejetée.

Votation sur les variantes:

Variante Payerne	45 voix
Variante Nyon	80 voix

Votation sur les variantes

Variante Nyon	79 voix
Mandat au CC d'élaborer une proposition	71 voix

Votation

La variante Nyon est rejetée avec 101 non et 80 oui.

Vu le nombre important de oui, Walter Bichsel promet que le CC garde cette problématique en tête.





#### d. Motion sur élargissement du TA en tenant compte des régions linguistiques

Du fait qu'entre le dépôt de la motion et l'assemblée des délégués un contact personnel a eu lieu, où le président du TA a assuré que les régions linguistiques étaient prises en compte selon les possibilités, la motion a été retirée.

### 11. Hommages

Philippe Zarri débute le sujet des hommages en présentant l'équipe d'Echallens, qui vient de remporter le CSJE. Elle a gagné la finale pour le titre, qui s'est déroulée en parallèle à l'AD, pour la troisième année consécutive. L'AD félicite l'équipe avec des applaudissements.

Markus Angst, oeuvre depuis 25 ans comme porte-parole de la FSE, puis comme rédacteur en chef de la RSE et directeur du CSE. Peter Wyss lui rend hommage pour son engagement important pour la cause du sport échecs et lui remet un cadeau.

André Killer a oeuvré durant plus de 40 ans comme fonctionnaire à la Fédération Ouvrière Suisse d'échecs, puis en faveur de la fusion avec la Fédération suisse des échecs et finalement à la FSE. Il s'est maintenant retiré.

*Jana Ramseier (CC)* donne un aperçu des activités d'André Killer et propose à l'Assemblée des délégués de le nommer membre d'honneur.

La proposition est acceptée par un tonnerre d'appaludissements.



Le Prix ACCENTUS pour la promotion de la jeunesse revient à Schulschachprofis.

Roberto Schenker (département «Formation et promotion de la relève».) remet le prix aux représentants de Schulschachprofis qui, en l'espace d'une année, ont fondé une douzaine de clubs d'échecs pour enfants, ont donné plus de cent cours d'introduction aux échecs dans des écoles et ont annoncé plus de trois cents nouveaux membres à la FSE. Pourvu que leur énorme engagement se poursuive !

Le Prix ACCENTUS pour la promotion de la jeunesse récompensera en 2017 des activités centrées surtout sur les échecs féminins juniors. Le département de la relève accueille volontiers des propositions touchant des personnes ou des organisations.



## 12. Divers

Un délégué s'inquiète de ne pas avoir de rapport sur la FIDE et l'ECU (European Chess Union).

*Peter Wyss (ZCC)* explique que les congrès de la FIDE et de l'ECU n'auront lieu qu'en septembre dans le cadre des Olympiades. C'est pourquoi il n'y a pas de nouveautés à signaler.

*Beat Rügsegger (CSI)* rappelle le CSI qui se tient du 7 au 15 juillet à Flims Laax Falera. Les inscriptions sur place sont possibles jusqu'à une heure avant la première ronde.

Le CSI 2017 aura lieu du 13 au 21. juillet à Grächen.

Des activités durant toute l'année marqueront les *100 ans du Club d'échecs de Bienne*. Le 20 août aura lieu une journée portes ouvertes avec simultanée de Yannick Pelletier le soir.

Les *100 ans du Club d'échecs de Nyon* seront fêtés du 23 au 25 septembre avec entre autres une simultanée de Vladimir Kramnik.

*Peter Wyss* rappelle qu'on pourra faire appel, par exemple à l'occasion des assemblées générales, à des représentants du CC notamment pour donner des informations sur l'étude ACCENTUS sur „la promotion des échecs chez les jeunes en Suisse“ ou en vue de soigner et améliorer les contacts avec les clubs.

L'assemblée des délégués se termine à 17h30.

22 juin 2016, Maurice Gisler, secrétaire général (trad: BB)